



Saint SULPICE et CAMEYRAC

Bulletin Municipal • Octobre 2019

n° 126

*Des vacances
sportives*



B&C Opticiens

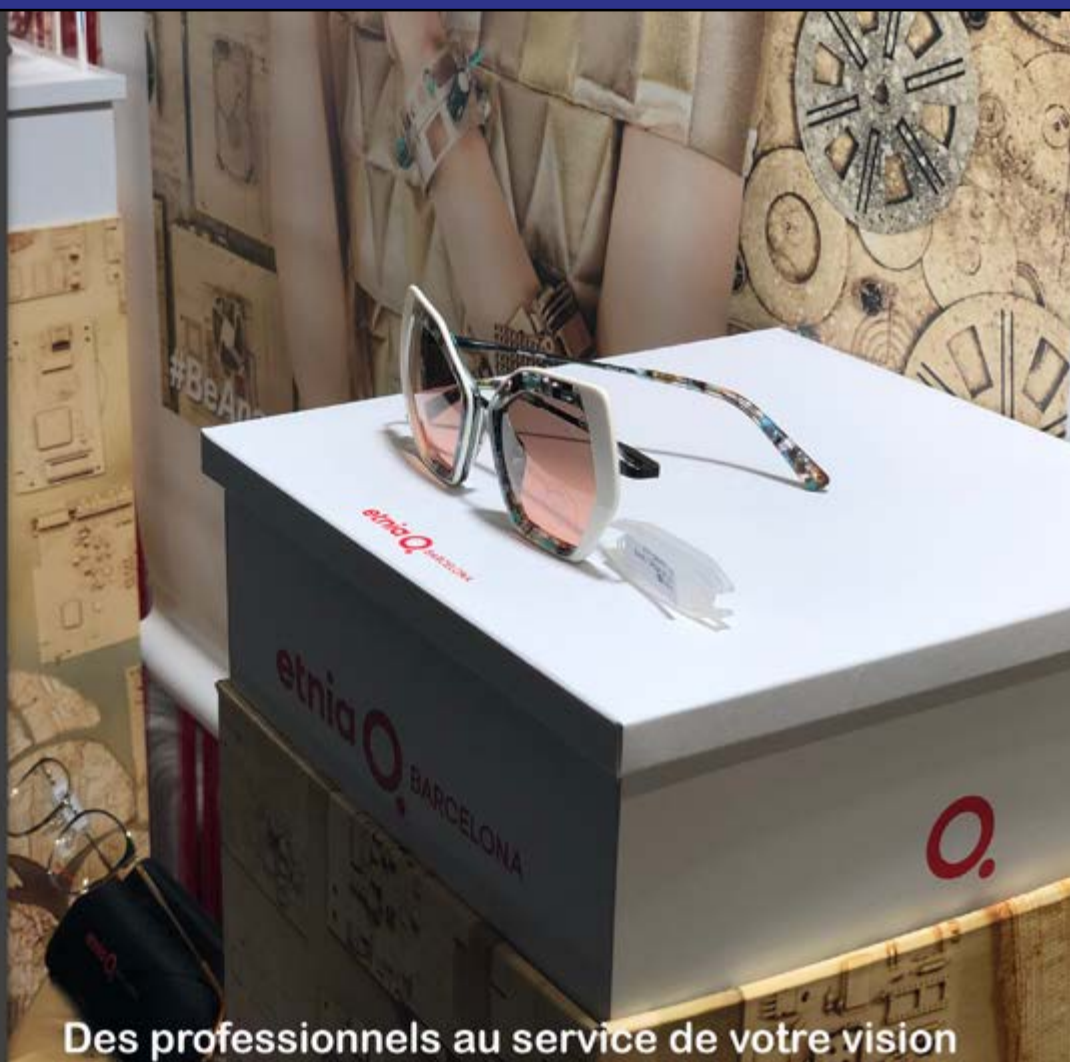
21, Place Maucaillou
33450 Saint-Sulpice
Et Cameyrac

Tél : 05 56 30 21 43
www.bcopticiens.com

Ouvert du mardi au vendredi
09H30 - 12H30 / 14H30 - 19H30

le samedi
09H30 - 12H30 / 14H30 - 18H00

Possibilité de vous recevoir sur
Rendez-vous



Des professionnels au service de votre vision

Coiffure
Brigitte G. *Coiffure Mixte*

05 56 30 88 50
07 68 64 18 48

Horaires d'ouverture : Mardi au Jeudi 9h - 12h / 14h - 19h
Vendredi 9h - 19h
Samedi 8h - 17h

11 Place Maucaillou - 33450 Saint Sulpice et Cameyrac

CHATEAU
Saint-Sulpice
2000
BORDEAUX
Appellation Bordeaux Contrôlée
MISE EN BOUTEILLE AU CHÂTEAU
S.C.E.A. Vignobles Pierre et Christophe DUBERGÉ
PROPRIÉTAIRES à SAINT-SULPICE & CAMEYRAC 33450
Tél. 05 56 30 83 06 - Fax. 05 56 30 20 32

Sommaire

La vie de la commune	p.4
Culture	p.12
Jeunesse	p.13
Conseils municipaux	p.16

Joyeuse Sports	p.24
Nos associations	p.26
Environnement	p.33
Agenda, état-civil, horaires des messes	p.34



édito

Chères concitoyennes, chers concitoyens

La rentrée s'est bien passée chez nous, dans des locaux bien rénovés par notre personnel, qui a travaillé d'arrache-pied pendant l'été pour que tout soit prêt. Je les remercie de leur bon travail.

Je souhaite la bienvenue à Madame Delphine Delattre, la nouvelle directrice de notre école maternelle, qui, avec l'équipe enseignante et nos ATSEM, accueille les petits.

Les mois qui viennent vont voir le démarrage de la construction du centre de loisirs sur ce site de la maternelle. Après négociations, afin de rentrer dans nos possibilités budgétaires, les entreprises ont été choisies et toutes les précautions prises pour gêner le moins possible l'école. La communauté de communes (CDC) nous apporte une aide précieuse de 125 000 € et je l'en remercie.

“ Les gros chantiers nécessitent en amont beaucoup de temps et de travail de préparation (...) Nous entrons maintenant dans la phase de réalisation. ”

Cette fin d'année 2019 va voir le démarrage de plusieurs chantiers importants :

- L'éclairage des terrains de tennis a été déplacé sur les terrains du bas et la clôture refaite. Le projet de couverture de deux courts a été validé et nous attendons le permis de construire.
- Les travaux d'aménagement de la route de La Barade (CDC) vont commencer. Ceux de la rue de Magnan sont prévus avant la livraison des logements par Clairsienne début 2020.
- Pour l'église de Cameyrac, un nouveau projet a été proposé à l'architecte des bâtiments de France et nous attendons sa réponse.

Les gros chantiers nécessitent en amont beaucoup de temps et de travail de préparation, des autorisations administratives et la recherche de financements. Nous entrons maintenant dans la phase de réalisation.

De même, le projet de PLU a été arrêté fin juillet et l'enquête publique se déroulera en décembre. Notre commune disposera d'un document mis à jour, qui encadrera son évolution pour l'avenir, répondant aux obligations qui nous sont faites tout en protégeant notre cadre de vie.

Je vous souhaite à toutes et tous, grands et petits, une excellente rentrée.

Votre Maire

Pierre JAGUENAUD

14 juillet

Pour le 14 juillet, la mairie était illuminée aux couleurs de la France.



Fête de la musique

Food truck, marché artisanal, démonstrations de pom-pom girls et de danses country, concerts : la fête de la musique du Comité des Fêtes a rencontré un vif succès !



Nouvelle collecte

Vendredi 20 septembre, lors d'une réunion publique, le Semoctom a présenté aux nombreux citoyens présents la nouvelle collecte de déchets alimentaires. Celle-ci débutera en janvier 2020. Retrouvez toutes les informations en page Environnement (lire p.33).



Bourse aux vêtements automne/hiver

Une nouvelle édition de la bourse aux vêtements automne/hiver s'est tenue du lundi 23 au jeudi 26 septembre. Les nombreux déposants ont fait des affaires, les acheteurs ont trouvé leur bonheur !

Un grand merci aux bénévoles qui grâce à leur implication permettent la réussite de cette bourse. Les fonds récoltés serviront à aider les familles de notre commune en situation de précarité.



▲ L'enregistrement des vêtements lors du dépôt.

Prochaines bourses 2020 :
Printemps/Été du 30 mars au 3 avril
Automne/Hiver du 5 au 8 octobre

Forum des associations

Toute l'année, elles animent la vie de Saint Sulpice et Cameyrac. Les assos s'étaient donné rendez-vous ce samedi 13 septembre à l'occasion de leur forum annuel. Inscriptions, démonstrations, chacun a pu choisir sa nouvelle activité ! A l'issue du forum, un apéritif a été offert par la municipalité aux nouveaux arrivants. Un moment convivial apprécié par tous !



Merci aux généreux donateurs : 80€ ont été récoltés au bénéfice du CCAS en échange de livres issus d'un tri de la bibliothèque.



Ets ENDUIT PEINTURE REVETEMENTS

06 03 25 55 11 / 05 56 30 21 63

Richard Xavier

8 chemin Bertrand 33450 St Sulpice & Cameyrac
Peinture int/ext. - Imperméabilisation façades
Papiers peints - revêtements sols & murs
Décoration - placo - faïence - carrelage - parquet
Sinistre/Dégât des eaux

epr.richard@orange.fr

www.enduit-enduit-revetement.fr



isassur
TROUVER & COMPRENDRE SES ASSURANCES

* Trouvez vos assurances

Inter Services Assurances - Courtage en Assurance
8 Place Maucaillou - CC SUPER U - 33450 St Sulpice & Cameyrac
05 56 30 89 80 - isassur.fr - clients@isassur.fr
N° ORIAS 07 000 250

CAVE L'ŒNOPHILE

Tel 05 56 30 20 67

Nathalie Ribereau Thés
Cafés
Épices
Cadeaux
Confiserie
Épicerie fine ...



33450 St Sulpice & Cameyrac Pk Super U
Bouteilles, verreries peintes pour anniversaire retraite
Chocolats fins toute l'année
Grand choix Whiskies Rhums Portos vins fins



ZI du Bos Plan
33750 Beychac et Caillau

☎ : 05.56.72.44.20 - 📠 : 05.56.72.88.57
✉ : transcom-voyages@wanadoo.fr
Opérateurs de Voyages et Séjours N° IM033100021

**Agence
des
Arcades**

Immobilier de Qualité

Maisons - Villas - Propriétés
transactions immobilières



☎ 05 57 48 40 40 www.arcades-libourne.fr

2 agences locales à votre service

📍 St SULPICE et CAMEYRAC

Centre Commercial SUPER U
28 place Maucaillou
33450 St SULPICE et CAMEYRAC

📍 LIBOURNE - St EMILION

Place de la Mairie
1 pl. Abel Surchamp
33500 LIBOURNE

Initial



www.initial-services.fr

Experts de la location & entretien
d'articles textiles et d'hygiène

- ▶ Vêtements et linge professionnels
- ▶ Équipements en hygiène sanitaire
- ▶ Tapis anti-salissures
- ▶ Fontaines réseau

Initial - Route de Martinat - Tél. : 05 57 97 00 30
33450 Saint Sulpice et Cameyrac



Lions Club de Bordeaux Caudéran : 2500 € de dons et des vacances pour 2 enfants

Suite à leur loto annuel organisé à Saint Sulpice et Cameyrac au mois de mars, le président des Lions, André Delaye, a fait un don de 2 500 € à une association de Bordeaux et au Centre Communal d'Action Sociale de la commune.

C'est ainsi qu'un chèque de 2 000 € a été remis à l'association « les Neurofibromatoses » qui aide à la recherche sur les maladies génétiques, représentée par Renée Vaillant. Un chèque de 500 € a été donné au CCAS, représenté par le maire Pierre Jaguenaud et Ghislaine Jaurégui. Il contribuera à aider les familles en situation de précarité.

Cette année encore, les Lions ont permis à Elona et Kilian GASSIE, deux enfants de la commune, de partir en vacances 15 jours dans leur centre Plein Air de Gujan Mestras.

Ces actions à caractère humanitaire et la générosité de ces Lions ont été très applaudies.



La Lionne dit
j'ai adoré la colo, et le secret que Elonne ma
dit je ne veux pas qu'il tombe à l'eau
~~Elonne~~ l'anniv
j'ai envie de revenir,
mais j'ai peur que mes parents dise le pire



Prenez les 2 poèmes



La bijouterie Monnet fête ses 25 ans

La bijouterie Monnet située dans la galerie commerciale du Super U souffle cette année ses 25 bougies. Attachée aux valeurs de commerce de proximité, cette entreprise familiale propose ses services en bijouterie, joaillerie et horlogerie. Ces artisans de père en fille disposent d'un atelier sur place pour tout travail ou projet de fabrication, réparation et transformation de vos bijoux. Ecouter les clients, comprendre leurs besoins et répondre fidèlement à leur demande en mettant en œuvre leur savoir-faire, telles sont les valeurs de la bijouterie Monnet.



Ouvert du mardi au vendredi 9h-13h, 15h-19h30, le samedi de 9h à 19h30
Contact Tél : 05 56 30 82 50

CALIBUS

La Cali (communauté de communes de Libourne) a pris en charge la compétence transport sur son territoire. Elle organise des liaisons gare à gare gratuites. La gare d'Izon étant située sur Saint Sulpice et Cameyrac, tous les habitants peuvent bénéficier de ce moyen de locomotion gratuit et accessible à tous !

Ligne 5 - Amplitude horaire : de 7h25 à 20h du lundi au samedi - 8 allers/retours par jour

Plus de renseignements : <http://www.calibus.fr/ligne-5/>



CALIBUS

« Je rénove mon logement »

L'opération « Je rénove mon logement » réalisée en partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie en Nouvelle Aquitaine (ADEME) propose différents dispositifs régionaux pour la rénovation énergétique de votre logement (en complément des dispositifs nationaux). La rénovation énergétique constitue un objectif majeur des politiques nationale, régionale et locale de lutte contre le dérèglement climatique. Elle permet d'apporter aux ménages économie, confort et valorisation de leur patrimoine.

Pour un 1^{er} conseil et mieux vous orienter : les Espaces Info Energie (EIE) dispensent des conseils gratuits. Retrouvez votre EIE sur www.eie-na.org

Pour une rénovation complète : l'accompagnement et le financement d'ARTEE (Agence Régionale pour les Travaux d'Economies d'Energie). Un accompagnement technique et administratif tout au long du projet et une aide au financement. Renseignements sur www.artee.fr

Pour les ménages à revenus modestes : l'Anah (Agence nationale de l'habitat) accorde des aides financières à des propriétaires sous conditions de ressources et aux copropriétés en difficulté. Toutes les informations www.anah.fr

Pour les études et les travaux : les entreprises RGE sont des professionnels « Reconnus Garant de l'Environnement ». Retrouvez les entreprises RGE sur le site internet de FAIRE, le service public national et gratuit d'information et de conseil sur la rénovation énergétique de l'habitat. www.faire.fr/trouver-un-professionnel

En savoir plus www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens



Les conseils d'Enedis - Tempête Miguel

Vendredi 7 juin, la tempête Miguel s'est abattue sur 18.000 foyers en Gironde, les plongeant dans le noir, une partie du week-end. Au niveau national, ce sont 340.000 clients qui ont été privés d'électricité. Enedis a déployé plus de 110 tonnes de matériel pour rétablir 90% des connexions, en 24 heures.

Le compteur Linky a permis de gagner un temps précieux en géo-localisant les grappes d'habitations non alimentées. Au-delà de la performance technique se pose encore la question de l'élagage.

La chute d'un arbre ou d'une branche sur le réseau induit des coupures et peut priver tout un secteur d'électricité. Ce phénomène est accru durant les intempéries, mais il existe aussi par temps calme. Lorsqu'une interruption d'alimentation est identifiée, elle mobilise des techniciens d'Enedis qui, de fait, se détournent de leurs activités d'entretien ou de construction de réseau. Cette situation engendre des déprogrammations de chantiers et des retards.

QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

Le Code de l'Énergie reconnaît à Enedis le droit de « couper les arbres et les branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages ».

30 000 km c'est la longueur de lignes élaguée chaque année.

Plus d'infos sur enedis.fr

CONSEIL N° 1 :

Ne plantez pas sous les lignes. Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.

CONSEIL N° 2 :

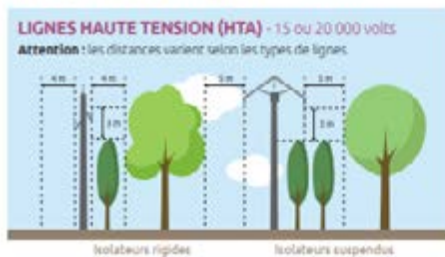
Soyez prévoyant, entretenez la végétation avant qu'elle ne soit trop près des lignes.

CONSEIL N° 3 :

Vérifiez que votre assurance "responsabilité civile" prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

Les règles et les distances

Distances à la construction des lignes électriques (norme NFC 11-201)



Enedis demande que l'élagage soit réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes.

DISTANCES DE SÉCURITÉ

L'arrêté interministériel du 17 mai 2001 définit : « la zone interdite à la végétation autour des conducteurs (lignes électriques) avec aucun surplomb de la végétation sur le couloir de l'emprise de la ligne ».

Distances minimales que la végétation ne doit jamais franchir

Réseau	Câble nu	Câble isolé
Basse tension	1 m	0 m (pas de frottement)
Haute tension	2 m	0 m (pas de frottement)

Règles de sécurité

À respecter aux abords des lignes électriques

- ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000 V, à moins de 5 mètres des lignes de tension supérieure à 50 000 V.
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu (à moins d'1 m en BT et 2 m en HTA), ou en contact direct avec un câble isolé.
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service "dépannage" d'Enedis au 09 726 750 suivi des deux chiffres de votre département.
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service "dépannage" d'Enedis.

Les responsabilités



L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :

- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ;
- le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

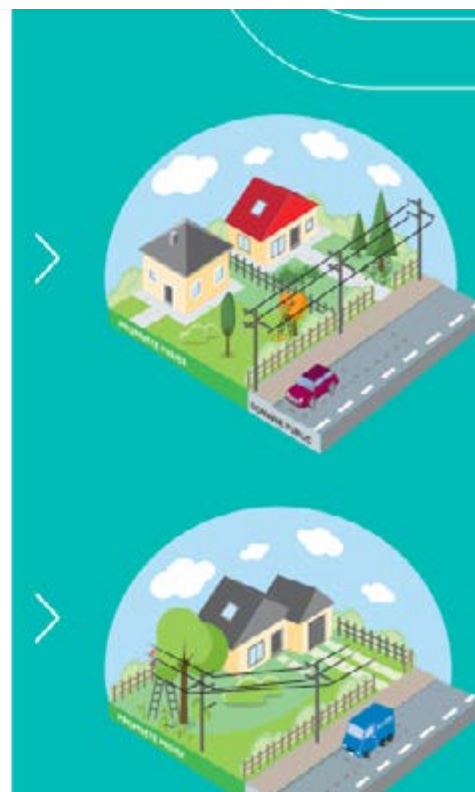
Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT* sur www.reseaux-et-canalisation.enedis.fr

* Déclaration de projet de travaux - Déclaration d'intention de commencement de travaux



L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE D'ENEDIS

Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.





AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Création de périmètres délimités des abords des monuments historiques

Enquête publique du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de St Sulpice et Cameyrac, et de création des périmètres délimités des abords de l'église de Cameyrac, de l'église St Roch et de la croix du cimetière de St Sulpice.

Par arrêté n°2019.09.07 en date du 23 septembre 2019, le Maire de la commune de St Sulpice et Cameyrac, M. Pierre JAGUENAUD, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de St Sulpice et Cameyrac, et de création des périmètres délimités des abords de l'église de Cameyrac, de l'église St Roch et de la croix du cimetière de St Sulpice.

Le dossier comprend notamment les informations environnementales se rapportant au PLU.

A cet effet, Monsieur Joseph PICO, officier de l'armée de terre à la retraite, a été désigné par le tribunal administratif de Bordeaux en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en commune de St Sulpice et Cameyrac du lundi 9 décembre 2019 au jeudi 9 janvier 2020 inclus, soit une durée de 32 jours.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie dans la salle de réunion du 1er étage, aux jours et aux horaires suivants :

- Le lundi 9 décembre 2019 de 9h à 12h,
- Le samedi 14 décembre 2019 de 10h à 12h,
- Le vendredi 20 décembre 2019 de 15h à 18h,
- Le lundi 30 décembre 2019 de 9h à 12h,
- Le jeudi 9 janvier 2020 de 15h à 18h.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier en mairie de la commune de St Sulpice et Cameyrac ainsi que sur le site internet de la commune à l'adresse suivante www.saintsulpiceetcameyrac.fr, et consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé en mairie aux horaires d'ouverture suivant : du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, les vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, et le samedi 14 décembre 2019 de 10h à 12h, ou par courriel comme précisé ci-dessous.

Le commissaire enquêteur recevra également les observations faites sur l'utilité publique du projet selon les modalités suivantes :

- Par courrier, jusqu'au 9 janvier 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi) au siège de l'enquête publique, à la mairie de la commune de St Sulpice et Cameyrac, 21 avenue de l'hôtel de ville 33450 St Sulpice et Cameyrac.
- Par courriel, jusqu'au 9 janvier 2020 minuit à l'adresse suivante : mairie@saintsulpiceetcameyrac.fr en précisant de manière lisible l'objet suivant : Enquête publique PLU et périmètres délimités des abords.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés en mairie de la commune de St Sulpice et Cameyrac à l'issue de l'enquête, aux heures et jours d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la commune de St Sulpice et Cameyrac, comme indiqué ci-dessus.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme et de création des périmètres modifiés des abords des monuments historiques cités ci-dessus, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, feront ensuite l'objet d'une approbation par le conseil municipal.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE : Cours d'eau

La communauté de communes du secteur de Saint-Loubès lance une procédure de **déclaration d'intérêt général (D.I.G)** sur un certain nombre de cours d'eau de son territoire.

Cette procédure lui permet d'intervenir sur des terrains privés avec des fonds publics dans le cadre de simples travaux ou d'études pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, et ce dans le cadre de sa compétence hydraulique.

Une DIG a pour intérêts :

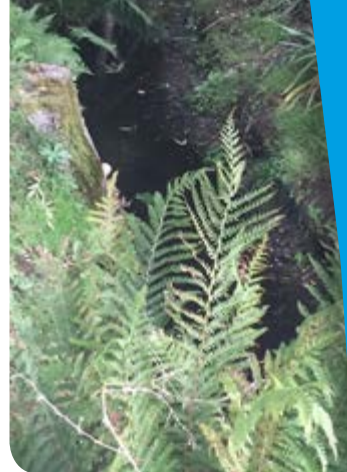
- de permettre au maître d'ouvrage (la communauté de communes dans ce cas) d'intervenir en toute légalité sur des propriétés privées. Seuls l'intérêt général ou l'urgence permettent aux maîtres d'ouvrages publics d'intervenir en matière d'aménagement et de gestion de la ressource en eau sur des propriétés privées ;
- de permettre aux maîtres d'ouvrage de faire contribuer aux dépenses ceux qui les ont rendues nécessaires ou qui y trouvent un intérêt.

Les riverains des cours d'eau suivants sont concernés :

- Saint Loubès : le Cante-Rane, le Jacoutet et la Laurence,
- Saint Sulpice et Cameyrac : le Cante-Rane, La Laurence et le Ribouquet,
- Montussan : le Courneau, le Carsoule et le Foncoulon
- Beychac et Caillau : le Cante-Rane.
- Izon : le Cante-Rane

La déclaration d'intérêt général ouvre à enquête publique. Celle-ci se déroulera du mercredi 6 novembre 2019 au jeudi 21 novembre 2019. Le commissaire enquêteur tiendra 3 permanences.

- Mercredi 6 novembre de 9h à 12h au siège de la communauté de communes, 30 bis chemin de Nice à Saint Loubès,
- Samedi 16 novembre de 9h à 12h en mairie d'Izon,
- Jeudi 21 novembre de 14h30 à 17h30 au siège de la communauté de communes à Saint Loubès.



▲ Le Ribouquet

Recensement citoyen (militaire)

Vous venez d'avoir 16 ans, pensez à vous faire recenser en mairie. Ce recensement permet à l'administration de convoquer le jeune citoyen pour qu'il effectue sa [journée défense et citoyenneté \(JDC\)](#) et de [l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans](#).

Pièces à fournir : pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française), livret de famille, justificatif de domicile.

À noter : Si les délais ont été dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.



Mission insertion

Proximité, accompagnement et insertion. Tels sont les maîtres-mots de la Mission Locale. En effet, c'est au sein de ses 7 antennes et de ses 19 permanences sur la rive droite que les conseillers de la Mission Locale vont au contact des jeunes. La compétence de cette structure se situe aussi autour de l'aide dans les démarches du quotidien : la santé, le logement, le permis et la citoyenneté.

La formation ? Bien sûr. Les conseillers aident à la construction d'un projet professionnel et sont en relation avec tous les organismes de formations du département.

L'emploi ? Evidemment. En 2018, **1 560 jeunes** inscrits à la Mission Locale des Hauts de Garonne sont entrés en emploi.

Pour vous ou pour un proche, n'hésitez pas. Appeler le 05 57 77 31 00

Permanences au service jeunesse de Saint Loubès, 26 rue du stade. Les mercredis de 9h à 12h15 et les jeudis de 9h à 12h15 et 13h30 à 17h30.



Info Travaux

Les travaux du 1^{er} tronçon **route de la Barade** (entre la route de Vayres et de Bouclon) débuteront début décembre 2019.

« Les Poussins de la peinture »

Le mercredi 26 juin à partir de 17h, s'est déroulée l'exposition annuelle des « Poussins de la peinture » de l'atelier de la bibliothèque municipale, suivie d'un goûter. Parents et amis étaient au rendez-vous malgré une chaleur étouffante.

On a pu y voir les œuvres de chaque peintre en herbe ainsi que des ouvrages collectifs sur le sujet de l'année, les animaux : animaux du monde de l'arche de Noé, de la ferme, des forêts, exotiques, préhistoriques, etc...

Chacun, à sa manière, selon son âge, a passé de longues heures à dévoiler son imaginaire à travers les contes et les histoires mettant en scène nos compagnons de la terre.

Grâce à Michèle Tahon, ils ont pu découvrir les différentes techniques (acryliques, pastels, collage, sable, couteaux), qui ont attisé la curiosité et l'imagination des enfants.



Rencontre autour des livres

Jeudi 27 juin, nous nous sommes retrouvés à la bibliothèque à 20h30 pour notre dernière rencontre avant les vacances d'été.

Un grand merci aux lectrices et lecteurs qui, malgré la canicule, sont venus découvrir les nombreuses nouveautés sélectionnées par Michèle Taudin et mises à leur disposition : une

vingtaine de livres d'auteurs connus et des nouveaux à découvrir.

Les boissons fraîches ont été les bienvenues et nous nous sommes quittés tard dans la soirée.

Fête locale

Une paëlla partagée, une banda énergique, de la musique, des danseurs de country, un beau feu d'artifice, un public toujours plus nombreux, les attractions de la fête foraine : c'est la recette du Comité des Fêtes pour une fête locale réussie !



Les écoles

Bienvenue à **Dephine Delattre**, nouvelle directrice de l'école maternelle les Ecureuils, enseignante en moyenne et grande section et à **Aurélié Pauliac**, enseignante en moyenne section.

A noter le changement d'adresse mail de l'école : **ce.0332321u@ac-bordeaux.fr**



▲ L'équipe enseignante des Ecureuils : (de gauche à droite) Pascale Olivier (PS/GS), Cécile Pinaud (MS), Delphine Delattre (directrice MS/GS), Catherine Normandin (PS/GS), Dominique Boisseau (PS), Aurélié Pauliac (MS)



▲ Les enseignantes du Cèdre Bleu : (de gauche à droite) Karine Pargade, Carole Tremege, Nathalie Besnard, Audrey Lages, Sylvie Bouchailou, Céline Bagolle, Valérie Cazenabe, Laura Sanglar, Stéphanie Dubourg, Christel Drillonkowski. En médaillon : Sandrine Damestoy, Christine Etchebarn



▲ Les ATSEM : (de gauche à droite) Amandine, Manon, Nilufer, Nelly, Sandrine, Sandra, Laure

Ecole Multisports

► Les animateurs de l'Ecole Multisports Jean-Baptiste (mercredi), Caroline (mercredi et soir) et Anthony (soir)





B. QUINTANA

Tous les jours 24H/24



Toutes prestations funéraires

- Organisation d'obsèques civiles et religieuses
- Transport de corps avant et après mise en bière toutes distances
- Incinération
- Formalités et démarches assurées
- Salons funéraires privés
- Chapelle
- Chambre funéraire
- Salle de soins
- Thanatopraxie
- Véhicule de suite et véhicules de prestige
- Sonorisation

Magasin funéraire

- Fleurs naturelles (toutes compositions sur commande)
- Plaques
- Fleurs artificielles

Contrat décès

Transports internationaux

Constructions de caveaux

- Marbrerie
- Monuments funéraires

Crémation

www.pompes-funebres-quintana.fr

SAS FUNECAP OUEST - pfpe.bquintana@orange.fr

05 56 77 55 60

Fax : 05 56 38 90 31

91, rue Edmond Faullat

33440 AMBARES ET LAGRAVE

05 56 24 35 22

81, cours d'Albret

33000 BORDEAUX

05 56 56 05 05

69 bis, rue de la Pelouse de Douet

33000 BORDEAUX

(face dépositaire Hôpital Pellegrin)

CLAS

Merci aux bénévoles du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) qui s'investissent quotidiennement dans l'aide aux devoirs et les projets réalisés par les enfants. De gauche à droite, Georges, Odile, Lyne, Marie (animatrice), Claudine, Michèle, Zina, Hélène, Alain (debout), Jean. Les absentes sur la photo, Corine, Sylvette.



Conseil Municipal Enfants

Le 18 mai, les conseillers municipaux enfants ont inauguré la boîte aux livres. Installée près du City Stade, elle permettra aux lecteurs d'emprunter des livres à toute heure du jour et de la nuit.

Suite à des dégradations successives, la boîte à livres a été retirée. Elle reviendra prochainement à un autre emplacement.



▲ Les conseillers : Charlotte, Cameron, Sarah, Lilou, Mathis, Adrien, Calvin

Procès-verbal de la séance du 19 juin 2019 à 20 h

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf juin, à vingt heures
Le conseil municipal de la commune de Saint Sulpice et Cameyrac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre Jaguenaud, maire
Date de convocation du conseil municipal : 13 juin 2019

Etaient présents :

M. Jaguenaud, maire - Mmes et MM. : Laurisse, Seigneur, Taudin, Courtazelles, Philippe, Gratia, adjoints - Mmes et MM. : Bonnamy, Ornon, Lavigne, Jolly, Desalos, Deschamps, Barbin, Grenet, Pulcrano, Mazuque, Magri, Budis, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : M. Poncelet à M. Jaguenaud, M. Medevielle à M. Gratia

Absents excusés : M. Lambert, Mme Meudan, Mme Jauregui, M. Quintal

Assistait à la séance : Néant

Mme Philippe a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2019 ayant été adressé aux membres du conseil municipal, et aucune remarque n'étant formulée, est approuvé à l'unanimité.

Communauté des communes du secteur de St Loubès : détermination de la composition de l'organe délibérant

Une circulaire du 27 février 2019 précise les modalités de recomposition de l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux. Elle concerne l'ensemble des EPCI à fiscalité propre et précise les différentes modalités de fixation du nombre de sièges et de leur répartition (droit commun ou accord local). Ce choix doit être fait avant le 31 août 2019. La communauté des communes du secteur de Saint Loubès a délibéré favorablement le 23 mai 2019 à la mise en place de l'accord local suivant : 22 sièges répartis comme suit 7 pour Saint Loubès, 4 pour Saint Sulpice et Cameyrac et 4 pour Ste Eulalie, 3 pour Montussan 2 pour Yrac, et 2 pour Beychac et Caillau. Cet accord doit être validé par la majorité qualifiée des 2/3 des conseils municipaux des communes concernées représentant les 2/3 de la population totale, et par la commune ayant la plus importante population.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Région Nouvelle Aquitaine : détermination des tarifs des transports scolaires - Rapporteur Mme Philippe

La Région Nouvelle Aquitaine, compétente en matière de transports scolaires, a modifié afin de les harmoniser les conditions d'inscription et de tarification. Les inscriptions par les familles pourront se faire directement sur la plateforme régionale y compris pour le paiement des factures (possibilité de règlement en 1 fois ou

3 fois selon le choix retenu par les familles).

La Région propose une grille tarifaire avec un quotient familial réparti en 5 tranches et un tarif majoré pour les non-ayants droits. Pour être ayant-droit, l'élève doit être scolarisé et être domicilié à plus de 3 km de l'établissement scolaire (chemin le plus court). Aujourd'hui sur 33 enfants qui utilisent les transports scolaires, 11 seulement sont des ayants-droits.

Actuellement, la commune paie directement le transporteur et perçoit une participation des familles selon un tarif voté en conseil municipal et une subvention de la Région. Le reste à charge annuel pour la commune est d'environ 16 800 €.

Avec ces nouvelles dispositions, c'est la Région qui percevra la participation des familles et paiera le transporteur. C'est pourquoi, elle offre la possibilité aux communes de moduler les tarifs, et de lui verser une participation pour prendre en charge la différence liée à la tarification que la commune aura déterminé.

A participation communale constante, soit environ 15 000 €, il est proposé la tarification suivante pour éviter une trop forte hausse des tarifs pour une partie des familles concernées.

Tarifs mis en place par la Région			Commune
Tranche	QF estimé	Tarifs annuels 1/2 pensionnaire	Proposition de tarifs annuels modulés
1	inférieur à 450€	30,00 €	30,00 €
2	entre 451 et 650€	50,00 €	50,00 €
3	entre 651 et 870€	80,00 €	80,00 €
4	entre 871 et 1 250€	115,00 €	110,00 €
5	à partir de 1 250€	150,00 €	120,00 €
Tarif non-ayant droit		195,00 €	130,00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition, annule la délibération 2019-4-14 du 11 avril 2019, et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires, y compris à signer la convention correspondante avec la Région Nouvelle Aquitaine. Ces tarifs seront instaurés à compter du 7 juillet 2019.

Approbation des règlements intérieurs modifiés des centres de loisirs : 3/6 ans et 6/11ans - Rapporteur M.Gratia

Pour éviter les réservations abusives sur la plateforme dédiée des centres de loisirs, qui entraînent des surcoûts pour la commune et pénalisent les parents qui auraient pu bénéficier de ces services, il est proposé de modifier les modalités de réservation pour les mercredis à partir de 30 jours avant et jusqu'au vendredi qui précède le mercredi concerné, et pour les vacances à partir de 60 jours avant et jusqu'à 10 jours avant le début des vacances concernées. En dehors, de ces créneaux, les parents devront directement prendre attache auprès des responsables des centres de loisirs. Il est nécessaire d'approuver les règlements intérieurs des centres de loisirs modifiés dans ce sens, afin de les mettre en application à compter du 1er septembre 2019.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Marché public de travaux du pôle jeunesse : informations sur les résultats de la consultation

Conformément à la délibération du 16 mars 2017, la consultation pour réaliser les travaux du pôle jeunesse lancée fin avril, s'est achevée le 7 juin dernier. Nous avons reçu 44 offres au total. Sur les 10 lots, il est proposé de déclarer, comme suit, 5 lots fructueux et 5 lots infructueux, les offres sur la base du seul critère de prix (50%) étant entre 27 % et 170 % au-dessus des estimations.

N° du lot	Désignations	Estimations	Ecart en % entre l'estimation et l'offre la moins-disante	Décisions
1	Gros œuvre	137 246.89 €	42,31	Infructueux
2	Charpente bois	88 472.74 €	27,35	Infructueux
3	Couverture	68 195.80 €	48,21	Infructueux
4	Menuiserie extérieure/serrurerie	109 390.11 €	-22,43	Fructueux
5	Plâtrerie	41 811.76 €	-42,36	Fructueux
6	Menuiserie intérieure	53 620.78 €	170,90	Infructueux
7	Electricité	51 452.61 €	-11,98	Fructueux
8	CVC Plomberie	85 962.66 €	-23,46	Fructueux
9	Revêtements de sol	36 471.12 €	-39,01	Fructueux
10	Peinture	5 627.03 €	97,03	Infructueux

Une nouvelle consultation sera lancée pour les 5 lots déclarés infructueux sur le seul critère de prix (50%), selon une procédure adaptée. Les questions et négociations sont en cours pour les autres lots déclarés fructueux. Après analyse par la maîtrise d'œuvre, et avis de la commission, ils pourront être attribués lors d'un prochain conseil municipal.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et rappelle que M. le maire a reçu mandat par la délibération du 16 mars 2017 pour effectuer les démarches nécessaires.

Décision modificative budgétaire – Rapporteur

M. Laurisse

Une recette d'un montant de 26 784 € correspondant à la vente du terrain à M. Sodeik nous a été transmise lors de la réception du P503, relevé des encaissements faits directement sur le compte de la trésorerie, en janvier 2019, elle a été imputée sur le compte 775 : produits de cessions d'immobilisation, compte technique, sur lequel aucune prévision budgétaire ne peut être enregistrée. M. le receveur nous a demandé de corriger comme suit : en diminuant de 26 784 € le compte 775, et en ajoutant une recette supplémentaire équivalente au compte 70 632 : redevances et droits des services à caractère de loisirs.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Adaptation des postes d'emploi :

ouvertures et fermetures

Pour permettre l'avancement en grade de certains agents et pour adapter les emplois aux besoins de la collectivité, il convient de fermer et d'ouvrir les postes suivants :

- Les fermetures de postes :
Filière administrative : 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et 2 postes de rédacteur, à temps complet ;
Filière technique : 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet ;
Filière animation : 1 poste d'animateur principal de 1^{ère} classe, à temps complet ;
Filière police municipale : 1 poste de gardien de police municipal, à temps complet ;

- Les ouvertures de postes :
Filière administrative : 1 poste d'adjoint administratif, à temps complet ;
Filière technique : 2 postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet, 1 poste d'adjoint technique à temps non complet et 1 à temps complet, et 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet ;
Filière sportive : 1 poste d'éducateur à temps complet ;
Filière d'animation : 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet et 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps complet.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Questions diverses

Présentation du schéma directeur des liaisons douces

M. le maire explique qu'à la demande du Département de la Gironde, la communauté des communes du secteur de Saint Loubès a établi un schéma directeur des liaisons douces ayant pour objectif de créer des liaisons cyclables reliant les 6 communes et leurs équipements (écoles, collèges, équipements sportifs, mairies, piscine, etc.). Le Département apportera une participation financière chaque année pour des travaux plafonnés à 500 000 €. Les choix des tracés proposés des liaisons douces, outre les équipements qu'elles desserviront, ont été faits en fonction du nombre d'habitants qu'elles pourront toucher, de la sécurité des futurs usagers et des possibilités techniques (largeur des voies, éviter les traversées de route départementale, etc.) afin d'être réaliste. Il existe 3 types de liaison douce : voie verte (1,40 m de largeur, voie en site propre, mixte pour les cyclistes et les piétons), voie partagée (voie réalisée sur les routes existantes par la mise en place d'une signalisation horizontale et verticale), et voie en site propre (piste uniquement cyclable séparée des voies réservées aux véhicules et aux piétons). Ce programme de travaux sera étalé selon des priorités (3) et sur 10 ans environ. La priorité n°1 sur notre secteur est la liaison entre Beychac et Caillau, et la liaison entre Saint Loubès et la commune qui longera la route départementale 242.

Le schéma sur la commune, s'il est validé, devrait être le suivant, avec des antennes vers les équipements communaux (stade,

écoles, mairie, etc.) :

- Départ Beychac et Caillau, route de la Barade,
- Rue de la Pépinière
- Route de Laville
- Route de Montussan,
- Rue de la Pierre Plantée (ou centre-bourg)
- RD 242 vers Saint Loubès

Si la carte scolaire évolue avec la création d'un nouveau collège à Montussan, Mme Philippe souligne qu'il faudra étudier la possibilité de créer une liaison supplémentaire.

En réponse à Mme Ornon, M. le maire indique qu'il en va de même pour relier le village de Cameyrac, pour lequel nous rencontrons des contraintes techniques et de sécurité pour les usagers. On pourrait envisager une liaison par la route de la Borde ou la route de St Hubert. Pour l'instant, il s'agit d'un schéma de principe qui pourra évoluer.

Couverture des courts de tennis

M. Seigneur informe que le projet est au stade d'avant-projet sommaire. Le sens du bâtiment a été arrêté dernièrement en raison des contraintes imposées par le règlement national d'urbanisme : il ne pourra se faire que parallèlement à la rue de Villotte. Les dernières subventions viennent d'être sollicitées. Après examen par la commission du projet au stade avant-projet définitif, nous pourrions déposer le permis de construire.

Informations :

- Familles en fête organisée par Galipette du 22 au 29 juin 2019 (pique-nique, ateliers, spectacles, tombola, etc., seront organisés toute la semaine)
- Fête de la musique le 21 juin 2019, parc de la bibliothèque
- Exposition de peinture des enfants le 26 juin 2019 à partir de 17h, salle de la bibliothèque
- Rencontre autour du livre le 27 juin 2019
- Fête du club de tennis les 29 juin 2019
- Fête locale les 5, 6 et 7 juillet 2019 avec feu d'artifice le 6 juillet à 23h.

La séance est levée à 21h20

Procès-verbal de la séance du 28 juillet 2019 à 18 h

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf juillet, à dix-huit heures
Le conseil municipal de la commune de Saint Sulpice et Cameyrac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de monsieur Pierre Jaguenaud, maire
Date de convocation du conseil municipal : 23 juillet 2019

Etaient présents :

M. Jaguenaud, maire – Mmes et MM. : Laurisse, Seigneur, Jauregui, Taudin, Quintal, Courtazelles, Philippe, Gratia, adjoints – Mmes et MM. : Bonnamy, Poncelet, Ornon, Lavigne, Desalos, Jolly, Deschamps, Barbin, Grenet, Pulcrano, Mazuque, Budis, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Magri à M. Budis.

Absents excusés : M. Lambert, Mme Meudan, M. Medevielle

Mme Philippe a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2019 ayant été adressé aux membres du conseil municipal, et aucune remarque n'étant formulée, est approuvé à l'unanimité.

Plan Local d'Urbanisme : bilan de la concertation et arrêt du projet de PLU – Rapporteur M. Laurisse

La commune a engagé la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération du 26 mai 2014. Le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable s'est tenu en séance du 26 mai 2016. Les modalités, selon lesquelles la concertation avec la population a bien été mise en œuvre, ont été réalisées, comme présenté dans le document ci-joint en annexe. C'est pourquoi, il convient de tirer le bilan de la concertation et d'arrêter le projet de révision de PLU, avant enquête publique, qui sera conjointe, à celle relative aux périmètres délimités des abords des monuments historiques.

M. le maire remercie M. Chatelier du cabinet Métropolis, pour leur implication et leur réactivité dans ce dossier, suite à la défection du cabinet Urbam en février dernier.

M. le maire présente le bilan de la concertation, qui s'est tenue tout au long du projet de construction du projet de PLU, suivant :

BILAN DE LA CONCERTATION

La délibération du 26 mai 2014 lançant la révision du PLU a prévu les modalités de concertation suivante, pendant toute la durée d'élaboration du projet :

- Information par la presse et dans les bulletins municipaux
- Réunions publiques
- Permanences d'élus et de techniciens

Débats en séance du conseil municipal relatifs au PADD :

- Conseil municipal du 26 mai 2016
- Conseil municipal du 14 décembre 2017 (débat complémentaire suite à l'ajustement des données chiffrées et avis favorable sur l'instauration d'un périmètre aux abords des bâtiments inscrits aux monuments historiques).

Pendant toute la durée du projet, la concertation suivante a été organisée :

- Une information régulière a été faite dans les bulletins municipaux des mois d'octobre 2014, de janvier 2015, de juin 2015, d'octobre 2015, de janvier 2016, de mai 2016, d'octobre 2016, de janvier 2018 et de mai 2018,
- Une information a été faite dans la presse pour annoncer les 2 réunions publiques : annonces parues dans Sud-Ouest le 9 avril 2016, et les 4 et 11 septembre 2018,
- Réunions publiques : 19 avril 2016 relative au PADD, et le 17 septembre 2018 relative au PLU
- Affichage du PADD à eu lieu en mairie du 22 décembre 2017 au 1^{er} mars 2018 (Cf. PV de constat du policier municipal),
- Affichage du PADD sur le site internet à partir de son approbation par le conseil municipal et après présentation au public,
- Affichage des réunions publiques sur les supports mairie (panneaux, site internet, panneaux électroniques) à compter du 25 juillet 2018 (Cf. PV de constat du policier municipal),
- Un technicien (Mme Pedeboscq) s'est tenu à disposition du public les lundis, mercredis et vendredis matins,
- M. le maire a reçu les habitants qui en ont fait la demande, sur rendez-vous lors de ses permanences,
- M. le maire a reçu de nombreux courriers de la part des citoyens concernant le PLU lors de son élaboration suite aux communications faites sur le projet (volume de 2 classeurs de lettres),

La consultation a été élargie comme suit :

- M. le maire a reçu les bailleurs sociaux (Clairsienne, Logévie, Aquitanis, etc.) concernant les projets d'OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) relative à la construction de logements locatifs sociaux, et à plusieurs reprises.
- Les personnes publiques associées ont été invitées à une réunion de présentation du PADD le 10 mars 2016 et à une réunion de présentation du projet de PLU dans sa globalité le 12 mars 2018,
- Les agents du service instructeur ont été consultés lors des réunions du 13 avril 2018 et du 2 mai 2018.

Les remarques formulées par les citoyens ont fait évoluer le projet de PLU comme suit :

- L'augmentation du retrait des constructions par rapport à la route, mais également la limitation des sorties sur les routes départementales suite aux remarques faites sur la vitesse et le bruit des routes départementales,
- L'augmentation des précisions des OAP suite aux différentes rencontres avec les bailleurs sociaux,
- L'intégration des cheminements doux dans les futures opérations d'aménagement notamment,
- La préservation des espaces paysagers de la commune,
- Le développement de l'accès aux transports en commun, notamment le train,
- Eviter de bloquer le développement économique des artisans en permettant l'intégration d'activités sous certaines conditions dans des zones résidentielles, et afin de répondre à la demande en créant une nouvelle petite zone artisanale au lieu-dit Arpeillant,
- Maintenir et mutualiser le service à la population en permettant la création d'une nouvelle caserne des sapeurs-pompiers regroupant celles de Saint Loubes et de Saint Sulpice et Cameyrac, à proximité d'un axe majeur de desserte.

M. le maire, en préambule, indique que le PLU correspond aux objectifs fixés : élaborer une prospective globale et structurante pour la commune, mettre à jour les règles d'urbanisme récentes dans les documents d'urbanisme, répondre aux obligations en matière de logement locatif social, assurer l'équilibre entre un développement urbain maîtrisé et la préservation des espaces

affectés aux activités agricoles et la protection des espaces naturels et des paysages en respectant les objectifs du développement durable.

Il rappelle que le POS est tombé en mars 2017, que nous sommes actuellement soumis au règlement national d'urbanisme, il s'agit d'un règlement général qui ne prend pas en considération les particularités de la commune et que pour construire ce document que nous avons été fortement contraints par les réglementations en vigueur comme :

- Article 55 de la loi SRU, nous oblige à réaliser 25% de logements locatifs sociaux, y compris sur le stock de logements existants, en plus des nouveaux. La commune paie chaque année une amende en plus des efforts de construction réalisés. Si elle ne s'engage pas dans ce sens, Mme la préfète peut déclarer la commune en carence et prendre la main pour réaliser ces logements, ce qui induit une perte totale de la maîtrise en matière de construction de logements locatifs sociaux ;
- Ces lois interdisent également l'extension urbaine sur les espaces naturels (Natura 2000, trame verte et bleue pour la protection des cours d'eau et des corridors écologiques, etc.) et les terres agricoles, y compris en classées en AOC ;
- La protection des abords des monuments inscrits au patrimoine historique et du petit patrimoine ;
- Les risques inondations avec le PPRi ;
- Le règlement départemental de voirie qui interdit de créer de nouvelle sortie sur les routes départementales hors agglomération ;
- Etc.

Ce document doit prendre également les besoins nouveaux comme la création d'une future caserne des sapeurs-pompiers, l'accès à la mobilité (parking de la gare et aire de covoiturage), la protection des commerces et le développement d'une petite zone d'activité, la sécurisation des voies et l'aménagement de cheminements doux, le risque inondation en cas de pluies abondantes (bassin tampon, etc.), la protection de l'activité viticole avec la possibilité de développer l'œnotourisme, etc.

Pour faire ce projet, nous avons rencontré les différents services de l'Etat pour tenter de répondre à chacune de ces obligations (dont 2 avis auprès de la CDPENAF) et permettre un développement harmonieux de la commune tout en préservant l'équilibre actuel.

M. le maire donne la parole à M. Chatelier du cabinet Metropolis pour qu'il expose de manière explicite le contenu du projet de révision du plan local d'urbanisme.

M. Chatelier rappelle le cadre légal qui s'impose à notre projet de PLU comme l'article 55 de la loi SRU, les réglementations en vigueur, et les documents d'urbanisme de portée supérieure.

Il indique que les principales orientations de notre PLU ont été définies en fonction des objectifs d'accueil de logements locatif sociaux fixés par la loi SRU, les contraintes environnementales et les réseaux notamment en matière d'assainissement.

Les principales orientations du projet sont les suivantes :

- 1. La maîtrise de la croissance démographique : la contrainte de la mise en application de l'article 55 de la loi SRU implique pour la commune de tendre vers le seuil des 6000 habitants à l'horizon 2028, soit environ 1212 habitants supplémentaires sur la période 2017- 2028 ;**
Ainsi, le maintien de la population de 2014 sera assuré d'ici à 2028 par la production de 58 logements neufs. En effet, pour maintenir sa population de 2014 (4 542 habitants), la commune de Saint Sulpice et Cameyrac, d'ici à 2028, a besoin de construire 4,1 logements neufs chaque année [point mort], soit un besoin d'environ 45 logements d'ici à 2028 (période de référence). Par ailleurs, la commune s'appuie légitimement, compte tenu de la pression foncière qui découle d'une position géographique et d'un cadre de vie avantageux, sur une hypothèse de croissance démographique de l'ordre de 2,11% par an, pour une mise sur le marché.
- 2. Un développement urbain maîtrisé et respectueux de l'environnement (principalement centré sur les secteurs raccordés au réseau collectif d'assainissement) :**
Le développement urbain de Saint Sulpice et Cameyrac est partiellement couvert par des réseaux d'assainissement collectif (6000 équivalent/habitants au total). En ce sens, le développement urbain sera priorisé sur les espaces agglomérés de la commune qui sont équipés. De ce fait, la majeure partie du développement urbain doit se concentrer dans le bourg et en sa périphérie immédiate.

3. Une approche économe des terres agricoles et naturelles majeures situées en dehors des enveloppes urbaines existantes :

Le besoin foncier induit par ce développement démographique programmé est estimé à 34,4 ha, soit une densité moyenne de 16 logements/ha. Il est, par ailleurs retenu un coefficient de rétention foncière de l'ordre de 6%, soit un besoin foncier global de 36,4 ha. La capacité résiduelle de l'enveloppe urbaine constituée, au 1er janvier 2017 est d'environ 20 ha. Par conséquent le besoin en extension urbaine est de l'ordre de 17 ha.

4. L'optimisation des enveloppes urbaines existantes en privilégiant le renouvellement urbain :

Les nouveaux espaces urbanisables devront autant que possible dans les enveloppes urbaines prédéfinies par le SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise, afin de s'inscrire dans un cycle plus vertueux de limitation de l'étalement urbain et de maintien des espaces résidentiel à proximité des équipements publics.

5. Une exigence de qualité environnementale et paysagère dans les nouvelles opérations d'urbanisme :

L'ensemble des sites ouverts à l'urbanisation bénéficient de la prédétermination d'orientations d'aménagement et de programmation afin d'intégrer le plus en amont possible des projets les attentes d'intérêt public en matière d'intégration paysagère et environnementale, de production de logements, d'organisation interne de la zone en cohérence avec les espaces mitoyens.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable :

Le projet de PLU respecte les orientations du PADD précédemment débattues, elles prennent en considération la réalité du territoire comme par exemple la forte pression foncière liée à la proximité de l'agglomération bordelaise, l'environnement, la protection des terres agricoles, etc.

Le zonage :

Le zonage détermine les potentialités d'accueil de nouveaux logements sur le territoire communal. Il détermine un panel de zone urbaine sur la commune allant de UA (centre-bourg avec une forte densité urbaine) à UY (extrémité de la commune avec une faible densité) et les zones 1AU, à ouvrir à l'urbanisation sur 10 à 15 ans, au fur et à mesure des besoins et du développement des équipements publics.

Les zones agricoles et naturelles représentent 75% du territoire communal et les zones urbaines 25% (soit 36,86 ha dont 12,81 ha en 1AU) comme le précise M. Laurisse.

Les Opérations d'Aménagement et de Programmation :

Il a été déterminé sur chacune des zones 1AU, à ouvrir à l'urbanisation, une Opération d'Aménagement et de Programmation qui fixe les grands principes d'urbanisation de cette zone : densité minimum, pourcentage de logements locatifs sociaux, la desserte interne, l'insertion dans l'environnement immédiat et dans le quartier, etc. Elles respectent les mêmes principes en terme de densité et d'aménagement que ceux des zones urbaines, comme la densité par exemple.

Le règlement écrit :

Il respecte les mêmes principes que le zonage, en terme de densité, de retrait, d'implantation, etc. La hauteur maximale de construction sur l'ensemble du territoire communal est de R+1.

UA : zone urbaine dense traditionnelle

UB : implantation avec retrait en fonction de la taille des parcelles

UC : tissu pavillonnaire exemple : route du Stade

UD : recul important pour pérenniser l'existant

UF : spécificités liées à la Résidence Golf de Cameyrac

Autres particularités prises en considération :

UAa : le petit « a » apporte des précisions relatives à l'assainissement qui est individuel dans cette zone

Ap : zone agricole dont le paysage est protégé pour préserver la vue

Np : protection des trames vertes et bleues

Espaces boisés classés

Etoiles : activité agricole pouvant être diversifiée exemple

œnotourisme

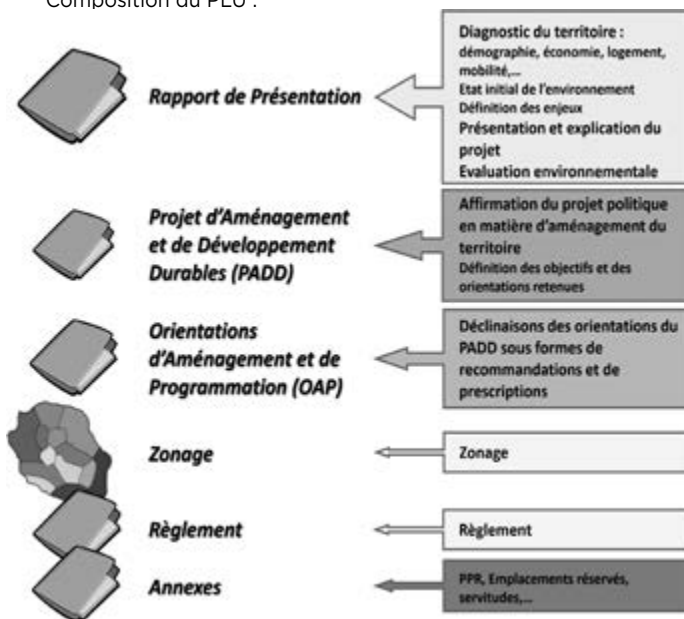
Listes chiffrées : protection du petit patrimoine et arbres remarquables

Les emplacements réservés :

Les emplacements réservés sont des espaces identifiés sur lesquelles la commune a un projet d'acquisition pour diverses motivations dont les principales sont les suivantes :

- Aménagements routiers et de sécurisation, création d'un parking, cheminements doux, rond-point, etc.
- Création de bassin tampon de rétention des eaux pluviales déterminée par l'étude hydraulique réalisée par la communauté des communes du secteur de Saint Loubès comme le précise M. Pulcrano, pour éviter les risques d'inondations et de débordements en aval en cas de pluies abondantes.
- Future caserne des sapeurs-pompiers et ses aménagements
- Etc.

Composition du PLU :



Suite de la procédure :

Une fois le bilan de la concertation tiré et le PLU arrêté, nous allons consulter pour avis l'ensemble des personnes publiques associées, puis demander au tribunal administratif qu'il nomme un commissaire enquêteur pour qu'est lieu pendant 1 mois l'enquête publique. Enfin, la commission procédera aux derniers ajustements suite aux remarques formulées avant de proposer au conseil municipal d'approuver le PLU.

M. le maire rappelle que ce document est conçu pour 10 à 12 ans mais qu'il est modifiable ponctuellement.

M. le maire expose les projets de périmètres délimités des abords pour l'abside de l'église de Saint Sulpice, la croix du cimetière et l'église de Cameyrac proposés par l'architecte des bâtiments de France car l'enquête publique sera conjointe, à celle du PLU. Il précise qu'une fois ces périmètres instaurés, l'avis de l'architecte des bâtiments de France y est souverain. M. le maire ne signera les autorisations d'urbanisme que pour avis conforme.

Le conseil municipal après avoir tiré le bilan de la concertation, arrête à l'unanimité le projet de révision du PLU et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires relatives à la consultation des personnes publiques associées et à la mise en place de l'enquête publique conjointe, et plus précisément :

- Tire le bilan de la concertation : aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues n'ayant été relevée, considère que ce bilan favorable et décide de poursuivre la procédure ;
- Arrête le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Saint Sulpice et Cameyrac tel qu'il est annexé à la présente ;
- Dit que ce dossier est tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture au public ;
- Précise que le projet de révision du plan local d'urbanisme doit être communiqué pour avis :
 - À l'ensemble des personnes publiques associées à la révision du plan d'occupation des sols/plan local d'urbanisme ;
 - Aux communes limitrophes et établissements publics intercommunaux intéressés ;
- Précise que le projet de révision du plan local d'urbanisme sera soumis à enquête publique pendant 1 mois ;
- Donne un avis favorable sur les projets de périmètres délimités des abords pour l'abside de l'église de Saint Sulpice, la croix du cimetière et l'église de Cameyrac présentés et ci-joint en annexe ;
- Dit que cette enquête publique sera conjointe à celle relative aux projets de périmètres délimités des abords pour l'abside de l'église de Saint Sulpice, la croix du cimetière et l'église de Cameyrac qui sont protégés au titre des monuments historiques par arrêté respectif, du 21 décembre 1925, du 17 juillet 1908, et 21 décembre 1925, conformément à l'article R621-93 du code du patrimoine ;
- Rappelle que la présente délibération sera transmise à Mme la préfète de la Gironde et à M. le directeur départemental de l'équipement de la Gironde, et que conformément à l'article R153-20 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales

M. Laurisse expose que la communauté de communes du secteur de Saint Loubès et ses communes membres sont contributrices à ce fonds. Le conseil communautaire a opté pour une répartition dérogatoire libre pour prendre en charge la totalité du reversement 2019 soit : part EPCI 280 730 € et part des communes membres 588 739 € dont la commune à hauteur de 84 448 €. Il est proposé d'approuver cette répartition.

En 2018, l'ensemble des communes et de la CDC sont contributeurs pour un montant de 822 126 euros répartis ainsi :

- Communauté des communes : 266 133 €
- Communes membres : 555 993 € dont Saint Sulpice et Cameyrac : 81 061€.

En 2019, l'ensemble des communes et de la CDC sont contributeurs pour un montant de 869 469 euros répartis ainsi :

N° du lot	Désignation	Estimations	Décision suite CM du 19 juin 2019	Propositions d'attribution		
				Entreprises	Montant HT	Montant TTC
1	Gros œuvre	137 246.89 €	Infructueux	Néant		
2	Charpente bois	88 472.74 €	Infructueux			
3	Couverture	68 195.80 €	Infructueux			
4	Menuiserie extérieure/serrurerie	109 390.11 €	Fructueux	MIRALUVER	84 816,45 €	101 779,74 €
5	Plâtrerie	41 811.76 €	Fructueux	LASSERRE	18 195.75 €	21 834.90 €
6	Menuiserie intérieure	53 620.78 €	Infructueux	Néant		
7	Electricité	51 452.61 €	Fructueux	CABANAT	47 197,63 €	56 637,156 €
8	CVC Plomberie	85 962.66 €	Fructueux	LECOQ	81 500 €	97 800 €
9	Revêtements de sol	36 471.12 €	Fructueux	POURADIER	28 345.80 €	34 014.96 €
10	Peinture	5 627.03 €	Infructueux	Néant		

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Résultats du marché d'approvisionnement du restaurant scolaire

M. Gratia expose que le marché d'approvisionnement du restaurant scolaire arrivant à échéance le 1er septembre 2019, une consultation a été lancée comme chaque année, avec l'option mise à disposition d'un(e) chef(fe) cuisinier pour répondre au besoin en personnel suite à la demande de mise en disponibilité pour 1 an du responsable actuel. Lors de la consultation, 1 offre a été reçue. L'entreprise API Restauration a été retenue pour un montant annuel de 112 406,52 € HT. L'option a été retenue et représente un montant de 34 287 € HT. Cela représente un marché d'un montant total de 146 693,52 € HT ou 154 761,68 € TTC.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Convention avec la Région Nouvelle Aquitaine pour l'implantation de 2 abribus

Mme Philippe et M. Courtazelles expliquent qu'afin de permettre l'aménagement de 2 abribus, le premier à l'angle du chemin des tuileries et de la route de Cameyrac, et le second à l'angle de la route de Laville et de la route de Bordeaux, pour il est nécessaire de solliciter l'aide de la Région Nouvelle Aquitaine. La commune s'engage par le biais d'une convention avec la Région à participer à hauteur de 10% au prix de l'abri soit 400 €/abri soit 800 € au total et à prendre à sa charge la réalisation de la dalle dite «d'assise» selon les recommandations du conseil régional.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Convention pour l'aménagement du parking de la gare

Le nombre d'usagers de la gare Saint Sulpice/Izon étant en constante augmentation, nous nous sommes rapprochés de SNCF réseau pour aménager un parking supplémentaire pour les automobilistes sur les parcelles cadastrées B 2413, B 2414 et B 2417. Ce parking pourra également faire office d'aire de covoiturage. Nous allons solliciter l'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine. La CALI nous a confirmé l'instauration, à la rentrée, d'une ligne régulière de bus (8 rotations par jour) depuis Libourne jusqu'à la gare, gratuite pour les usagers. SNCF Réseau a mandaté la société Nexity Property Management pour rédiger une convention de mise à disposition à titre gratuit de ces parcelles exigeant outre l'entretien et l'assurance du bien, l'aménagement du parking avec du remblai, la mise en place d'une clôture du côté de la voie ferrée et la rémunération des frais de gestion à Nexity à hauteur de 920 €. Dans un premier temps, il est nécessaire d'autoriser M. le maire à signer les conventions avec SNCF Réseau pour l'occupation de ces parcelles.

- Communauté des communes : 280 730 €
- Communes membres : 588 739 € dont Saint Sulpice et Cameyrac : 84 448 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Pôle jeunesse : Attribution des lots fructueux suite à la 1^{ère} consultation du marché de travaux

M. Quintal, indique que suite à la délibération du 16 mars 2017, une consultation a été lancée selon une procédure adaptée pour le marché de travaux (10 lots) du pôle jeunesse et par délibération du 19 juin 2019, 5 lots ont été déclarés infructueux.

La commission conformément aux critères de sélection énoncés dans le règlement de consultation, a proposé d'attribuer comme suit les 5 lots déclarés fructueux, après analyse par le cabinet Esnard et Sanz :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Vente parcelle cadastrée A297, dans les marais

M. Jean-Paul Demonin a contacté M. le maire pour faire l'acquisition de la parcelle cadastrée A 297. Cette parcelle d'une superficie de 5 370 m² est située dans une zone naturelle et inondable. Il y a de nombreuses années, elle a fait l'objet de remblais divers. Les services de France Domaine ont évalué le 21 juin 2019 cette parcelle à 1 300 €.

M. le maire propose de vendre à M. Jean-Paul Demonin, la parcelle cadastrée A 297 pour la somme de 1 170 €. L'ensemble des frais sera à la charge de l'acquéreur, et Maître Boussat, notaire à Saint Loubès représentera la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Questions diverses

- Mme Deschamps interroge M. le maire afin de savoir pourquoi l'association des jeunes sapeurs-pompiers ne perçoit plus de subvention. M. Laurisse indique qu'une année ils nous ont indiqué ne pas en avoir besoin, et que les années suivantes ils ne nous ont ni adressé de demandes écrites ni fournis les documents nécessaires au versement de la subvention réclamés par la perception. Il suffit qu'il se rapproche de nos services pour que nous leur communiquions les informations utiles. M. le maire ajoute qu'avec le conseil municipal, ils sont partisans pour aider les associations qui s'occupent des jeunes
- M. Seigneur informe que le SDEEG vient d'achever les travaux d'éclairage des tennis. Une réunion de chantier a lieu ce vendredi 2 août 2019, il va y convier la commission.
- M. Grenet indique qu'il avait signalé en commission voirie en janvier 2019 que le chemin blanc avait besoin d'être entretenu car il est en mauvais état. Il a fait une relance en avril 2019 où il lui a été répondu qu'en raison des fortes pluies, nos services ne pouvaient pas intervenir. Il souhaite savoir quand les travaux d'entretien auront lieu. M. Courtazelles répond que les services techniques interviendront après avoir achevés les travaux urgents en cours route de la Borde.
- Mme Philippe souhaite remercier publiquement les services techniques pour le travail accompli dans les écoles.
- Mme Ornon demande où en est le dossier d'accessibilité de l'église de Cameyrac. M. le maire lui répond qu'après 2 refus, M. Errath a travaillé sur une 3^{ème} proposition qui consiste à créer un accès PMR depuis la rue de l'église, en passant par le portillon jusqu'à l'entrée de l'église. Avant de déposer une nouvelle autorisation d'urbanisme, il a sollicité un rendez-vous auprès de l'architecte des bâtiments de France, qui se tiendra en raison des congés en septembre prochain.

La séance est levée à 20 heures.



L'il'öt Loisirs : Action commune propre !!

Un groupe d'enfants va nettoyer la commune le lundi 21 octobre. Venez nous aider !

Rendez-vous à 13h45 au city stade équipé d'un gilet phosphorescent.



▲ Visite de Bordeaux



▲ Jeux d'eau à L'il'öt Loisirs



▲ Jeux de société



▲ Exposition présentant aux parents les travaux et photos de l'été



▲ Stage équitation



▲ Stage golf



▲ Les animateurs du périscolaire (matin et soir) : Marie, Caroline, Aurélie, Brigitte, Virginie, Aude, En bas Willy



▲ Les animateurs de la pause méridienne à l'école élémentaire : Camille, Marie, Mégane, Aurélie (directrice), Aude, Virginie, Jean-Baptiste, Brigitte Marie, Willy, Caroline, Anthony



▲ Sortie au Wake Park



▲ Loto



▲ Dîner d'été



▲ Sortie glisse



▲ Aqua park



▲ Séjour glisse ▶



▲ Top chef



▲ Jardin potager

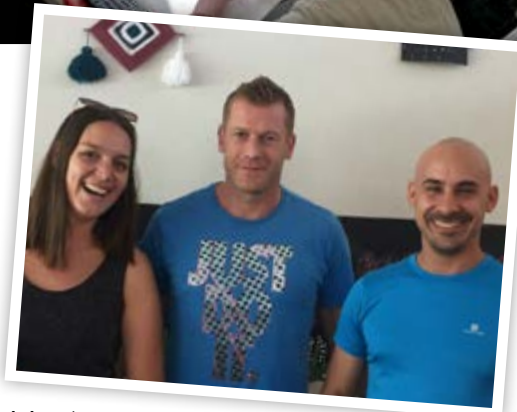
Aide aux devoirs

Depuis mars 2019, le « Smile Jeunesse » propose aux adolescent(e)s, un service d'aide aux devoirs. Tous les mercredis de 14h à 17h, les jeunes peuvent venir au Smile pour faire leurs devoirs dans une salle adaptée à leurs besoins (moyennant les 5 € de cotisation annuelle). C'est dans une ambiance décontractée, mais néanmoins studieuse qu'ils peuvent travailler avec Marie et Jean-Baptiste chaque mercredi.

Les possibilités :

- Apprendre à organiser son travail
- Faire ses devoirs seul(e) dans un endroit propice au travail
- Se faire aider dans le suivi de ses devoirs
- Apprendre ses leçons
- Faire un travail de recherche (deux ordinateurs à disposition)
- Préparer un travail commun
- Préparer ses examens
- Organiser ses recherches de stage de 3^{ème} (lettre de motivation, etc...)

Nous vous attendons nombreux et motivés !



▲ Les animateurs du Smile : Marie, Jean-Baptiste et Anthony

Les Copains de la Forêt



▲ Sortie au zoo de Pessac



▲ Cours de danse africaine avec la Cie Awasso



▲ Les animateurs des Copains de la Forêt. De gauche à droite : Jean-Baptiste, Andréa, Sandra (directrice, en haut), Sophie (en bas), Charlène (en haut), Mégane (en bas), Camille, Marie

JSSSC Cyclo

Profitons de cette rentrée pour rappeler à tous les Saint Sulpiciens l'objet de notre club : offrir dans la bonne humeur à tous les cyclistes désireux, la possibilité de partager leur passion, leur passe-temps ou leur exercice sportif hebdomadaire, en groupe, en peloton.

A ceux qui n'ont jamais évolué en groupe à vélo, nous les invitons à venir partager un moment avec nous **les mardis, jeudis et samedis**. Et surtout, ne vous sous-estimez pas, le vélo permet à des cyclistes de niveaux hétérogènes d'évoluer ensemble. Comment ? Le phénomène d'«aspiration» évidemment ! Ce que vous avez pu observer en regardant cet été le Tour de France s'applique aussi aux amateurs. Vous ne voyez toujours pas ? Alors venez nous rejoindre ou appelez-nous et vous jugerez par vous-mêmes !

Côté vie du club, nos adhérents de tous les âges se sont distingués cette saison encore, certains par leur assiduité aux entraînements - la sortie annuelle organisée cette année au Pays basque - d'autres par leur compétitivité - encore un titre de champion départemental en contre la montre. Nous vous l'avons dit, il y en a pour tous les goûts. Alors que la saison 2019 s'achève, avant de penser à 2020, nous nous retrouverons tous ensemble avec les familles pour notre traditionnelle soirée dansante en novembre ; une façon de boucler la boucle.

Les Grolles

Accessible à tous, la randonnée pédestre est une discipline à part entière. Activité de pleine nature, la marche en plein air a un impact positif sur la santé et le bien-être.

Le groupe de randonnée Les Grolles offre à ses adhérents la possibilité de pratiquer en toute convivialité des randonnées à la demi-journée et en journée, en profitant de la grande diversité des paysages ainsi que du riche patrimoine régional.



Lors de son assemblée générale début septembre, le club a ouvert la possibilité d'adhérer à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, bénéficiant ainsi de services et conseils plus adaptés.

Le calendrier pour la nouvelle saison a été mis en place avec la participation de tous. Au programme des sorties hebdomadaires, un week-end « raquettes » à Barèges et un week-end de printemps à la découverte du Pays Cathare.

Les Grolles organiseront la marche du Téléthon par une boucle sur la commune le 7 décembre 2019.

Randonnées en journée tous les 15 jours le dimanche (rendez-vous parking du stade Lamothe à 8h45)

Randonnées en demi-journée le jeudi après-midi (rendez-vous parking du stade Lamothe à 13h45)

Pour plus de renseignements concernant la Randonnée vous pouvez nous contacter : randolesgrolles@gmail.com ou tel 06.43.38.47.37



Tennis

Avant de présenter la nouvelle saison, nous souhaitons mettre en avant 3 événements de juin 2019.

La fête de la Fédération Française de Tennis, couplée cette année avec la journée de notre partenaire Intersport, a été l'occasion d'une très belle animation sur nos courts avec remise de nombreux lots à nos enfants le tout conclu par un repas regroupant une cinquantaine d'enfants. Un très bon moment.

Le tournoi jeunes (11 à 18 ans) a accueilli 118 inscrits (c'est notre record) représentant 27 clubs. Au-delà de l'aspect pur de compétition, notre ambition est de créer une ambiance très amicale et bienveillante. Les retours des participants et accompagnateurs nous confortent dans le bien-fondé de cette démarche. Enfin, nous avons dignement terminé cette saison par la **fête du club**, autour d'une paëlla, agrémentée de rires, bonne humeur et parties de tennis endiablées qui ne s'arrêtent jamais.

... Et déjà la nouvelle saison est repartie pleine de challenges et d'ambition. Changement d'éducateur (Ana nous quitte et c'est Russ qui la remplace sous le tutorat de Hervé), nouvel éclairage des courts simplement magnifique, projet de courts couverts à venir...

Les premières séances d'inscriptions laissent présager d'un nombre d'adhérents en hausse : 105 l'an passé environ 120 cette année (pour rappel il y a 3 ans nous étions 75). Pour essayer de satisfaire au mieux les besoins de chacun, nous avons programmé des créneaux de **cours le lundi soir, mardi soir, mercredi matin et après-midi, vendredi à partir de 18h30 et samedi de 9h15 (4/5 ans) jusqu'à 14h** pour un total de 18h30.

Même si l'école de tennis est quasiment « complète », si vos enfants souhaitent jouer, n'hésitez pas à nous contacter (jssstennis@gmail.com) ou à venir nous rencontrer. Nous rechercherons ensemble une solution permettant d'accéder à notre sport. L'invitation vaut également, bien évidemment pour les adultes. Au plaisir de vous retrouver.



▲ La fête du tennis

Gymnastique volontaire : la santé par le sport

Vous connaissez tous les bienfaits du sport pour la santé, c'est pourquoi nous vous proposons de venir nous rejoindre à la section gymnastique volontaire de Saint Sulpice et Cameyrac. Vous découvrirez une ambiance agréable et conviviale.

Vous pourrez assister à toutes les séances animées par des professeurs, diplômés et compétents.

Au programme : abdo/fessiers, steps, stretching, renforcement musculaire, gym douce, gainage, Pilâtes.

Les séances ont lieu - salle des sports - route de Montussan : lundi de 9h15 à 10h30, mardi de 19h à 20h, jeudi de 19h00 à 20h00, vendredi de 9h15 à 10h30, vendredi de 18h05 à 18h50 et de 18h50 à 19h30 pour les cours de Pilâtes

Tous les cours se déroulent en musique et chacun peut y trouver son intérêt et son plaisir. N'hésitez pas à vous renseigner et à venir faire une séance d'essai, vous serez les bienvenus.

Les inscriptions se font sur place et tout au long de l'année.

Pour tout renseignement : Marie-Claude : 05 56 30 83 49 – mail : marie-claude.seigneur2@orange.fr
Joëlle : 05 56 30 85 57 – Xavier : 07 83 48 90 83



Tarif 2019/2020 :
95 euros à l'année
(licence et assurance comprises)

Tarifs adaptés.
Il est demandé une enveloppe timbrée et un certificat médical (obligatoire)

Galipette



Une soirée de rencontre **OAPE** (Offre d'Accueil Petite Enfance) est proposée aux familles en recherche d'un mode de garde : le mardi 12 novembre à 19h30 au pôle enfance Galipette.

Les ateliers parents-enfants pour l'année 2019/2020. Les mercredis et samedis. Gratuit sur inscription.

Renseignements :

www.poleenfancegalipette.fr



Ateliers Récréatifs

à l'association Galipette à Beychac

Famille EnJeu

au Pôle Petite Enfance «Cabriole» à Saint-Loubès

Les Rendez-vous en famille

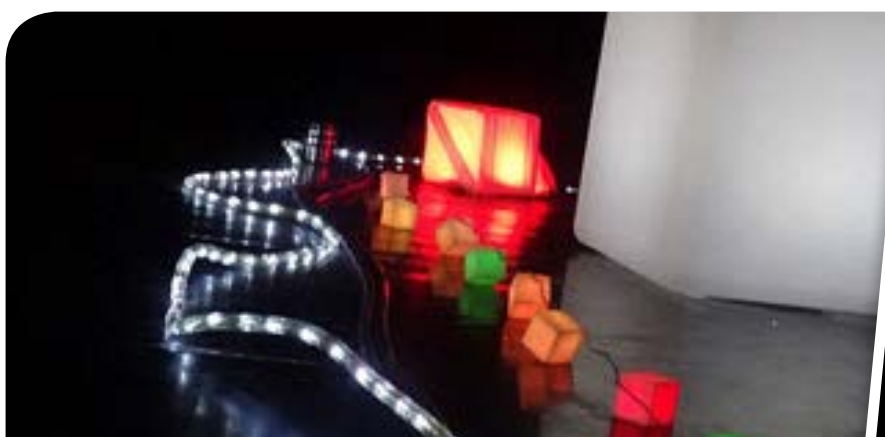
à la Microcrèche Bébé Sens et au RAM à Urvac

Participation sur inscription
Gratuite et ouverte à toutes les familles

Le lieu accueil parents-enfants (LAEP)



La fête de l'hiver se déroulera dans la salle des fêtes de Saint Sulpice et Cameyrac, le vendredi 29 novembre 2019. Le spectacle « Figure-Toi » sera proposé à 17h30 et 18h30. C'est un solo de danse et théâtre d'objets pour les tout-petits. A la manière des jeux de construction, une danseuse invente un monde : il y a le noir et blanc, la couleur, l'obscurité et la lumière, les formes, le mouvement et le rythme. Inscriptions obligatoires.



Pétanque

Félicitations à notre équipe de pétanque Vétérans, qui remporte pour la seconde année consécutive le Championnat départemental des clubs de Gironde. Bravo à tous.



▲ De gauche à droite : Yves, Jean-Michel, Francis, Michel, Jean, François, Roger, Jean-Claude, Bernard et Philippe (absent sur la photo).

Souffle Harmonie

Apprendre à se détendre par un meilleur ressenti corporel physique et psychique, augmenter sa souplesse, telle est la raison d'être du Qi Gong. Découvrez la pratique d'une méthode de santé millénaire, basée sur des mouvements spécifiques associés à une respiration adaptée tout en décontraction musculaire pour une meilleure vitalité, un bien-être du corps et de l'esprit.

Christian REGNY, enseignant diplômé de la FFAEMC (Fédération Française des Arts Energétiques et Martiaux Chinois) en Qi Gong, président de l'association Souffle Harmonie Santé, vous accueille à ses cours (1 cours d'essai gratuit) :

- Le mardi soir de 19h15 à 20h45 à la salle des fêtes de Saint Sulpice et Cameyrac,
- Le samedi matin (2 cours) : de 8h30 à 10h et de 10h15 à 11h45 dans la salle du 1^{er} étage de la bibliothèque de Saint Sulpice et Cameyrac.

Nous sommes à votre disposition pour toute information au 06 19 43 20 48 ou 06 37 75 48 88



DANSE Moderne & ZUMBA

ENVIE DE BOUGER, DE DANSER ? SAISON 2019 / 2020

L'Association **ARDM** (Association Rythmes du Monde) propose des cours de **DANSE MODERNE**

et de **ZUMBA**, tous les mercredis après-midi de 14h00 à 21h00 à la salle des fêtes de Saint Sulpice et Cameyrac.

Des cours qui sont ouverts à tous,
QUEL QUE SOIT VOTRE NIVEAU,
Enfants dès 4 ans, ados, adultes, filles et garçons,

INSCRIPTIONS depuis le MERCREDI 4 SEPTEMBRE

Possibilité de s'inscrire en cours d'année. Cours d'essais offerts.

Toujours au plus près des tendances, nous proposons des cours de DANSE MODERNE et de ZUMBA avec plein de nouveautés,

Chaque année, en juin, nous présentons un **Gala de danse**, l'opportunité pour les élèves de faire le show et de vous offrir un spectacle de qualité.

Des stages enfants et adultes, ouverts à tous sont proposés pendant les vacances scolaires, l'occasion de venir s'éclater et se dépenser dans la joie et la bonne humeur, même pendant les vacances !

Pour plus d'infos, consultez notre site internet : ardm-danse.fr
Et n'hésitez pas à nous contacter !



Rue des jeux

Ça y est, La Rue des jeux a fait sa rentrée le 11 septembre. Afin de mieux répondre aux attentes de notre public, nous avons envoyé par mail un sondage à tous les adhérents. Nous avons également tenu compte des remarques des visiteurs, nous vous proposons de **nouveaux horaires d'ouverture : mercredi de 10h à 12h, vendredi de 10h à 12h et samedi de 10h à 12h.**

Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés pendant les vacances scolaires. Vous pouvez vous tenir au courant de ces modifications sur le Facebook La Rue des jeux ou en téléphonant au 06 66 17 42 43.

D'autre part, nous avons eu beaucoup de demandes d'emprunt de jeux surdimensionnés pour des associations (fêtes des écoles, animations zéro déchets, etc.) ou des particuliers (mariages, fêtes d'anniversaires, etc.). Nous avons donc décidé d'investir dans l'achat de nouveaux jeux de ce type pour vous offrir un choix encore plus varié.

Notre équipe de bénévoles vous attend pour partager ensemble un moment ludique et convivial.

La ludothèque se situe au 15 avenue Maucaillou (à côté de la bibliothèque). Alors à bientôt !



▲ Les nouveaux jeux surdimensionnés



Musicum ARESC

Le 36^e concert en faveur de l'Aresc s'est tenu à l'église Saint Roch le vendredi 24 mai.

Mme Brun remercie la municipalité, les personnes venues encourager les petits et les plus grands et les élèves du Musicum pour leurs prestations.

Participer à la rénovation de l'église Saint Jean Baptiste à Cameyrac, renseignements www.fondation-patrimoine.org

Musicum

Dimanche 28 juillet, sortie dans le Pays basque pour le Musicum Saint Sulpicien présidé par Maryse Brun. Une journée joyeuse sous un ciel clément pour les membres de la chorale.

Celle-ci a repris le chemin de l'école tous les mercredis de 20h30 à 22h, salle du 3^e âge, près de la bibliothèque. Vous êtes intéressés, venez nous rejoindre pour la modique somme de 25€ par an.

Renseignements au 06 68 85 40 20.



L'atelier de Patchwork

Samedi 22 juin, c'est dans les jardins du moulin de la Souloire, à Saint Germain du Puch, que les adhérentes de l'Atelier de Patchwork ont décidé de se retrouver pour clôturer, dans la convivialité, leur année de créations...

C'est dans un parc de huit hectares que Marie-José Degas, la propriétaire des lieux, nous a accueillies.

Au milieu d'une propriété nichée dans un environnement où se côtoient plus de 2500 espèces, cette octogénaire passionnée et passionnante nous a fait découvrir et conter sa passion botanique dévorante transmise par sa mère et surtout peaufinée au travers de nombreux voyages.

Cette femme, à l'histoire familiale hors du commun et au parcours d'exception, se livre avec sincérité à ceux qui veulent bien l'écouter. Une journée que nous aurons toutes du mal à oublier tant elle fut remplie d'émotion et de partage.

Un petit coin de paradis que nous vous recommandons.

Cette belle découverte s'est poursuivie par un agréable déjeuner où chacune a montré aux autres ses réalisations de l'année.

La rentrée de l'Atelier se fera en octobre, avec la tenue de son assemblée générale et le début des rendez-vous le mardi soir de 20h à 23h et le vendredi de 14h à 17h.

Présidente Valérie ANDERLUZZI 06 72 35 29 58



▲ Découverte et partage dans les jardins du moulin de la Souloire

MONNET
Bijouterie

Artisan de Père en Fille depuis 1974

BIJOUTIER // JOAILLIER // HORLOGER

05 56 30 82 50

17 place Maucaillou - ST SULPICE & CAMEYRAC

Depuis 25 ans sur votre commune

Les Jardins de Thomas

Entretien des espaces verts

Tel : 06.81.81.38.90

Fax : 09.61.66.16.85

Email : thomas.acien@hotmail.fr

Diplômé en Licence professionnelle d'Aménagement du paysage

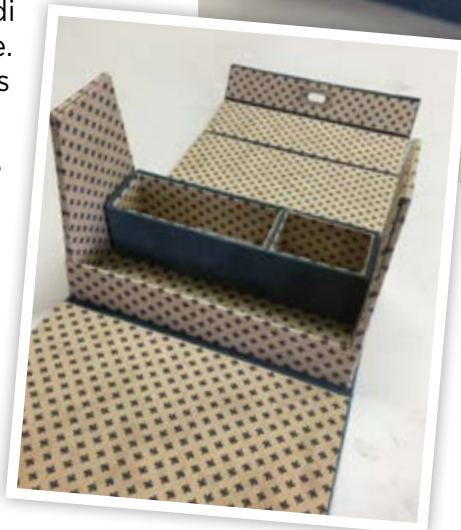
Association CréArt

L'association Cré'Art a repris ses activités en septembre.

Les mardis et jeudis de 13h30 à 17h, nous nous retrouvons pour des activités de loisirs créatifs dans les locaux de l'ancienne cantine : cartonnage, encadrement, perles, pâte Fimo, scrapbooking, point-compté et broderie Hardanger, couture créative ... Le mardi uniquement : atelier de dessin et peinture. Voilà quelques-unes des activités que nous vous proposons.

Notre association organise également le Téléthon, à Saint Sulpice et Cameyrac et sera présente comme les années précédentes au Super U pour le marché de Noël les 6 et 7 décembre prochains.

Pour plus de renseignements, contacter :
Christiane Pulcrano au 06 16 56 41 62.



▲ Valise en cartonnage



Yoga Relaxation Méditation

Les cours de Yoga font partie de la commune de Saint Sulpice depuis les années 80. Ce rendez-vous se fait dans la salle de danse. Vous êtes accueillis pour la pratique et invités à vivre un moment de qualité, précieux, dans une vie où il est parfois bien difficile de s'accorder du temps et de prendre soin de sa personne.

Le yoga est une discipline riche et complète, qui s'adresse à tous ceux qui ont en besoin, quel que soit leur âge et leur motivation de départ.

Le Kundalini Yoga est avant tout un yoga de la force nerveuse. Il apporte un bien être physique et moral. Il permet de se mettre en contact avec son énergie et de la développer de manière créatrice en pacifiant le mental. Les postures sont dynamiques ou statiques.

Le travail sur la respiration est intense et renforce notre capacité à s'adapter aux situations, à mieux communiquer et surtout à mieux gérer le stress.

La relaxation guidée aide à se régénérer et donne des méthodes pour se détendre en peu de temps de manière efficace (méthodes simples, applicables dans sa vie familiale et professionnelle).

La méditation est aujourd'hui révélée au grand public pour ses bienfaits immenses en matière de concentration, d'apaisement de l'esprit.... Pour avoir les idées claires et savoir utiliser son plein potentiel d'apprentissage et d'organisation.

Mais avant tout la pratique et l'expérience du yoga, nous ouvrent aux autres et à l'accueil de la différence, en développant en nous plus de tolérance et plus d'empathie...

Cette discipline nous aide à développer l'ouverture du cœur, dans notre capacité à donner de l'amour et notre aptitude à en recevoir.

Association Yoga « Sat Nam »

Cours pour ados et adultes (d'autres cours se trouvent sur les communes avoisinantes)

Le jeudi à 19h 30 dans la salle des fêtes (salle de danse). Les cours sont donnés par Nicole Barrère, professeur formateur de la Fédération FTKY.

Renseignements : 05 57 43 06 73 / sat-nam@wanadoo.fr

Téléthon



Le Téléthon aura lieu les 6 et 7 décembre prochains.



Comme chaque année depuis près de 20 ans, des associations de Saint Sulpice et Cameyrac se regroupent et vous donnent rendez-vous.

L'association Patchwork donnera le coup d'envoi avec la journée de l'amitié le 5 décembre à la salle des fêtes. Puis, les 6 et 7 décembre, à différents endroits de la commune vous retrouverez, au Super U, l'association CréArt pour le marché de Noël et le Tir à l'arc pour la vente de flèches, au stade Lamothe les Grolles pour leur randonnée de l'amitié, le club de pétanque avec son tournoi, au Golf de Cameyrac les compétitions de nuit et de jour. Enfin, le CRAM organisera des baptêmes de voitures anciennes ainsi qu'une tombola. A noter, la manifestation se terminera dimanche 8 décembre avec son exposition mensuelle du CRAM au stade Lamothe.

Le Caddython se déroulera les vendredi 6 et samedi 7 décembre avec l'association Saint Sulpice Loisirs

Nous vous attendons nombreux...

LUMIÈRE DE PLUMES

Lumière de plumes est une association pour aider les personnes malades du cancer ou ayant été atteintes, leurs aidants, mais également les personnes touchées par d'autres maladies lourdes ou invalidantes.



Vous accueillez tous les lundis à partir de 14 heures

16, rue de l'Ancienne Écluse à SAINT SULPICE ET CAMEYRAC

Cette association vous propose de découvrir et de participer à des activités encadrées et adaptées avec des professionnels de santé ou de bien-être, naturopathe, réflexologie, hypnothérapeute... Mais également des séances de reiki, shiatsu, gymnastique énergétique, sophrologie et bien d'autres choses encore, afin de vous aider à obtenir un état de mieux être pendant et après la maladie. Vous pourrez également échanger en toute amitié, en toute confidentialité et avec bienveillance ailleurs que dans une structure médicale.

Pour nous joindre, pour plus d'informations

**Téléphone : 06 16 56 41 62 - Mail : lumiereplumes@gmail.com
Facebook : [lumiereplumes](https://www.facebook.com/lumiereplumes)**

Programme à retrouver sur le site internet de Saint Sulpice et Cameyrac

Alimentation
Cosmétiques



Compléments
alimentaires

Allée du Bio

Horaires d'ouverture :
Du mardi au vendredi de
9h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h00.
Le samedi de 9h30 à 13h00
et de 15h30 à 19h00.

Votre conseillère
Céline REYNAERT
Livraison à domicile




20 Avenue Maucaillou, 33450 SAINT SULPICE et CAMEYRAC
Tel./Fax : +33 (0)5 56 30 55 08 - www.alleedubio.fr

Course nature

Savez-vous que deux coureurs de Saint Sulpice et Cameyrac ont réalisé cet été une performance exceptionnelle ? Diane et Christophe FIOCCA, fidèles coureurs de notre club Course Nature de Saint Sulpice et Cameyrac ont couru l'une des épreuves les plus exigeantes au monde, pas très loin de chez nous, un ultra-trail autour du Golfe du Morbihan. Écoutons les nous en parler...

Diane, parle nous de cette course ?

177 kilomètres de course tout autour du golfe du Morbihan... une année de préparation sportive intensive pour la réussir...

Christophe, comment avez-vous réussi cette performance ?

Nous tenons à remercier tous les amis et membres de la famille qui nous ont accompagné et encouragé lors de cette magnifique aventure qui a fait de nous des finishers de notre premier ultra de 177 km. C'est grâce à la présence de ces proches lors des ravitaillements et de vos encouragements que nous sommes allés au bout, certes dans la douleur et au bout d'un long périple mais l'essentiel pour nous était d'aller au bout.

Diane, comment se préparer pour une telle course ?

Nous nous sommes préparés à cette longue épreuve durant plus de 6 mois ; au-delà du physique, le mental joue un rôle primordial, mais si le corps tient, on ne peut qu'avancer.



Christophe comment s'est passée la course ?

Ce fut une épreuve très difficile pour nous, pleine d'inconnues et de surprises. Notre seule référence en matière de distance était un 100 km, mais 77 de plus c'est considérable surtout lorsqu'on a dormi que 1h15 sur deux nuits. Nous nous attendions à un parcours roulant et sans doute moins exigeant qu'il n'est en réalité car nous n'étions pas préparés à courir aussi souvent dans le sable et sur des plages, à gérer l'absence de sommeil qui nous a joué de bien vilains tours, à monter et descendre aussi souvent des marches, à courir sur

des sentiers jonchés de racines et de cailloux... La chaleur, le manque de sommeil, le froid et le vent la nuit puis à nouveau la chaleur et la pluie ont mis nos corps à rude épreuve.

C'était beau Diane ?

Le décor est par endroit fantastique, même si le parcours est jonché d'embûches (certains petits malins ayant à plusieurs endroits enlevé les balises ce qui nous a obligé à faire demi-tour ou à appeler le PC Course pour savoir quelle direction prendre), cela reste une magnifique épreuve qui nous a fait ressentir une intense émotion notamment à l'arrivée. Mais même si ce fut compliqué et difficile nous nous devons d'aller au bout ne serait-ce que par rapport à la cause que nous soutenons.

Et en plus, c'était pour vous deux une action humanitaire ?

Le soutien de nos contributeurs nous a permis de collecter des fonds au profit de la Ligue Contre le Cancer de Gironde. Il n'est d'ailleurs pas trop tard pour faire un don. Merci à vous tous !!!

Pour vos dons allez sur le site :
<http://www.alvarum.com/dianefiocca2>

Rejoignez notre Club Course Nature de St Sulpice et Cameyrac : deux entraînements par semaine : mardi et jeudi à 19h au stade. Renseignements au 06 25 89 88 25





Encombrants

80 m³ c'est le volume des encombrants ramassés par les employés communaux début septembre lors de la collecte des encombrants.

Cette collecte devient difficile et coûte cher à la collectivité !

En effet, on trouve de tout dans ce ramassage : beaucoup de choses qui n'ont rien à voir avec des encombrants : gravats, parpaings, pots de peinture, pneus, palettes, déchets verts, cartons et même des déchets ménagers... **Tous ces déchets doivent être valorisés en étant apportés en déchèterie ou déposés dans les containers mis à disposition dans notre commune.**

Qu'est-ce qu'un encombrant ?

Du vieux mobilier, des appareils ménagers, de la ferraille, des vieux outils...

Si vous avez un besoin particulier prévenez nos services. Nous trouverons ensemble une solution. Ne soyez donc pas surpris si nos employés communaux laissent certains déchets devant vos domiciles.

Merci de déposer vos encombrants la veille afin d'éviter l'étalement sur les trottoirs ce qui est strictement interdit.

Ramassage des encombrants

lundi 7 octobre 2019

lundi 4 novembre 2019

lundi 2 décembre 2019

lundi 6 janvier 2020

La nouvelle collecte Bio déchets

Les déchets alimentaires, quand ils sont jetés dans la poubelle classique partent à l'incinération avec les autres déchets non-recyclables et cela coûte plus de 100€ la tonne. Pourtant, il s'agit là de matières nobles puisqu'elles peuvent nourrir le sol quand elles sont compostées.

L'objectif de cette nouvelle collecte sera donc de récupérer plus de 40 kg par an et par habitant de déchets alimentaires.

Sont appelés « déchets alimentaires » : les préparations de repas (épluchures, coquilles d'œufs, ...), les restes de repas cuits ou crus (viandes, poissons, crustacés, coquillages, restes de pain, frites...), le marc de café, les sachets de thé, les fleurs fanées, les papiers essuie-tout, les mouchoirs en papier (non souillés de produits ménagers).

Vous pouvez, bien entendu, continuer votre compost individuel.

Un kit de tri sera distribué à votre domicile de fin septembre à mi-décembre : un bio seau, des sacs kraft et un bac à roulette de 60 litres.

Une fois le tri des restes alimentaires réalisé ainsi que celui des autres objets dans le bac jaune, les bornes d'apport volontaire etc..., il reste moins de la moitié de la poubelle d'ordures ménagères. La collecte aura donc lieu tous les 15 jours en alternance avec le bac jaune.

La collecte sera robotisée dans les lieux où les aménagements spécifiques sont réalisables (test dans la Résidence du Golf). Cela nécessite de faire des repérages et de définir des zones précises de placement des poubelles grâce un marquage au sol.

Plus de renseignements en mairie, sur www.semocotom.com ou au 05 57 34 53 20.



ETAT CIVIL

DÉCÈS

- 10 juin : Rolland Louis MARROT
 10 juin : Albert PERRET
 24 juin : Clémence Antoinette Joseph DELESSERRE veuve Daniel Armand Marie GUSTIN
 09 juillet : Jean TUTEIN
 16 juillet : Jean AUDINEAU
 21 juillet : Anne Joséphine LE MATELOT veuve Léon CALIE
 05 août : Jeannette Yolande BOIREAU veuve Marcel LACOTTE
 12 août : Serge Robert Georges RIVIERE
 22 août : Josette Monique GOUS épouse Emmanuel GONZALES
 28 août : Jeanne VIGNEAU veuve Jean Emile Joseph BONNEZ
 04 sept. : Marie Louise SARRABLO
 08 sept. : Nicolas FAURE
 10 sept. : Sandrine Sylvie ALBERT

MARIAGES

- 01 juin : Roger Emmanuel TAVARES et Nicole SAUVESTRE
 08 juin : Robert BUDIS et Sandra MAGRI
 05 juillet : Lionel Max LE ROUX et Eva Maria JUNG
 20 juillet : Jean-Manuel BEDOUIN et Mélanie Florence BISSON
 27 juillet : Matthieu Jean-Luc Roger LEBLANC et Chloé Marie COUPRIE
 03 août : Manuel RODRIGUEZ et Alice GRÉAU
 17 août : Rémy Jean-Michel MARTIN et Sophie Christiane Sylvie Lydie DUPUY
 24 août : Laurent Grégory Charles-Henri PAMIES et Camille Marie-Laure SOUBIELLE
 31 août : Alexandre CLAIR et Alisson PALACIN
 07 sept. : Romuald CANTIN et Gaelle DELAGE
 14 sept. : Gérald Pierre Jean CAZOUL et Valérie Sophie Emmanuelle ROYER
 21 sept. : Gontrand Jean-Simon Gustave BIGOT et Jean-Michel SABAT
 28 sept. : Patrick Christian PADOVAN et Martine Danielle DESMON
 28 sept. : Anthony Guy René DARRACQ et Elodie HOLGADO

AGENDA

OCTOBRE

- Samedi 12**
Contes à la bibliothèque, 11h
Dimanche 13
Bric à Brac de St Sulpice Loisirs, salle des sports, 8h - 18h
Dimanche 13
Rassemblement de voitures anciennes organisé par le CRAM, stade Lamothe, 9h30
Jeudi 17
Rencontre autour du livre, bibliothèque, 20h30
Samedi 19
Paëlla du foot, salle des fêtes.
Lundi 21
Journée « commune propre » par L'ilôt Loisirs, City-stade, 13h45

NOVEMBRE

- Dimanche 3**
Loto du CCAS, salle des fêtes, 14h30
Samedi 9
Expositions : Le camps américain à St Sulpice et « Drôles de guerre », salle des fêtes, 14h - 17h
Dimanche 10
Rassemblement de voitures anciennes organisé par le CRAM, stade Lamothe, 9h30
Lundi 11
Cérémonie du 11 novembre, 11h45 au monument aux morts (précédée d'un cortège, rdv à 10h30, et de la messe à 10h45)
Mardi 12
Réunion « Parents recherchent modes de garde », Beychac et Caillau, 19h
Samedi 23
Spectacle de lancement de L'aventure Lis Tes Ratures, Beychac et Caillau

Vendredi 29
Fête de l'hiver de Galipette, salle des fêtes, sur inscription

Samedi 30
Loto du Foot, salle des fêtes, 20h

DECEMBRE

- Vendredi 6 au dimanche 8**
Téléthon diverses manifestations organisées sur la commune.
Dimanche 8
Rassemblement de voitures anciennes organisé par le CRAM, stade Lamothe, 9h30
Lundi 9
Permanence commissaire enquêteur PLU, mairie, 9h - 12h
Samedi 14
Permanence commissaire enquêteur PLU, mairie, 10h - 12h
Vendredi 20
Permanence commissaire enquêteur PLU, mairie, 15h - 18h
Samedi 21
Clown Maverick 24, spectacle offert aux enfants par le Comité des Fêtes, goûter et animations, salle des fêtes, 16h
Lundi 30
Permanence commissaire enquêteur PLU, mairie, 9h - 12h

JANVIER

- Jeudi 9**
Permanence commissaire enquêteur PLU, mairie, 15h - 18h
Dimanche 12
Repas des aînés, salle des fêtes
Dimanche 19
Bric à Brac du Comité des Fêtes, salle des sports, 8h - 18h

Horaires et dates des messes et célébrations dans nos paroisses

Du 12 octobre 2019 au 1^{er} janvier 2020

Samedi 12 octobre
 Montussan, 18h30
Dimanche 13, octobre
 St Loubes, 10h30 MDF
Samedi 19 octobre
 Beychac, 18h30
Dimanche 20 octobre
 St Loubes, 10h30
Samedi 26 octobre
 Izon, 18h30
Dimanche 27 octobre
 St Loubes, 10h30
Vendredi 1^{er} novembre
 Montussan, 10h30, Toussaint
 St Loubes 10h30, Toussaint
Samedi 2 novembre
 St Sulpice, 10h30, Défunts
 St Loubes, 18h30, Défunts
Dimanche 3 novembre
 St Loubes, 10h30
Samedi 9 novembre
 Yvrac, 18h30

Dimanche 10 novembre
 St Loubes, 10h30
Lundi 11 novembre
 Ste Eulalie, 9h45
 St Loubes, 9h45
 St Sulpice, 10h45
Samedi 17 novembre
 Montussan, 18h30
Dimanche 18 novembre
 St Loubes, 10h30
Samedi 23 novembre
 St Loubes, 18h30, Confirmations
Dimanche 24 novembre
 St Loubes, 10h30
Samedi 30 novembre
 Izon, 18h30
Dimanche 1^{er} décembre
 St Loubes, 10h30, MDF
Samedi 7 décembre
 Ste Eulalie, 18h30
Dimanche 8 décembre
 St Loubes, 10h30

Samedi 14 décembre
 Yvrac, 18h30
Dimanche 15 décembre
 St Loubes, 10h30
Samedi 21 décembre
 Caillau, 18h30
Dimanche 22 décembre
 St Loubes, 10h30
Mardi 24 décembre
 St Loubes, 19h, Veillée de Noël
 Izon, 20h Veillée de Noël
Mercredi 25 décembre
 Montussan, 10h30, Noël
 St Loubes, 10h30, Noël
Samedi 28 décembre
 Beychac, 18h30
Dimanche 29 décembre
 St Loubes, 10h30
Mercredi 1^{er} janvier
 Ste Eulalie, 10h30

Accueil : 13, rue de Saint Aignan 33450 Saint Loubès - 05 56 20 41 30 - sp.stloubes@orange.fr

Permanences : mardi-mercredi-samedi : 9h30/12h - Vendredi 9h30/12h - 17h/19h

Pour un baptême : inscriptions 3 mois à l'avance. **Pour un mariage** : inscriptions 6 mois à l'avance
 Père Justin Singha 06 99 93 35 92 - Père Mounicoux 05 56 20 46 57 / 06 68 40 39 65

MDF : Messe Des Familles

Les prêtres confessent sur RV ou avant les messes.



POMPES FUNÈBRES LAVERGNE

FUNÉRARIUM - MARBRERIES

EXPOSITION DE MONUMENTS FUNÉRAIRES

Salon d'exposition de cercueils - Devis gratuit
Contrat Prévoyance Obsèques - 24h/24 - 7j/7
Magasin de fleurs artificielles - Croix - Plaques

**TOUT LE FUNÉRAIRE...
...SITUÉ À COTÉ DU CREMATORIUM**

2, route de la Loubère 33450 MONTUSSAN

RN 89 - sortie n°3

05 56 72 92 89

*Un expert pour le nettoyage
de vos vitres*



DEMAY Christophe 06.10.86.83.96
Saint-Sulpice et Cameyrac chrdemay@wanadoo.fr



**SAINT SULPICE
CONSTRUCTIONS**

*Entreprise de
Maçonnerie*

- Gros Œuvre
- Terrassement
- Démolition
- Accès Chemin
- Entretien de Bâtiments Industriels

ZA Canteloup
33450 St SULPICE & CAMEYRAC
s.s.constructions@orange.fr

Tél. 05 56 38 26 43
Port. 06 07 58 79 04
06 87 74 82 07
06 33 05 33 12



Mettez de l'**Espace**
dans votre **Maison**

Plus d'**Espace** !
Plus de **Confort** !



Lieu dit «Le Bos Plan»
Le Filleur
33750 Beychac et Cailleur

05.56.30.83.97

www.atps-surelevation.fr



CHARPENTE
COUVERTURE - ZINGUERIE
BANDEAUX - LAMBRIS
05 56 30 83 97

SUPER U

Saint Sulpice et Cameyrac

Centre Commercial - Place Maucaillou - Tél. : 05 57 34 51 00

superu-saintsulpice.com

f Super U Saint Sulpice et Cameyrac



Ulocation



pour célébrer



pour goûter



pour s'amuser

Pour l'achat d'un fût de 20L

1,00 €

par jour

Tireuse à bière

BIENVENUE DANS LE SUPERMARCHÉ
PRÉFÉRÉ DES FRANÇAIS*



U DRIVE

coursesu.com

DU PAIN CHAUD
TOUTE LA JOURNÉE.
PÉTRI, FAÇONNÉ
ET CUIT SUR PLACE



VOS COURSES
préparées
GRATUITEMENT
sans minimum
de commande

au même prix qu'en magasin
en 4 heures seulement !

MAGASIN OUVERT LE DIMANCHE MATIN